



**HAL**  
open science

# Stratégies et dynamiques conflictuelles autour des délaissés urbains. Quand la ville rencontre la ville...

Glen Buron

► **To cite this version:**

Glen Buron. Stratégies et dynamiques conflictuelles autour des délaissés urbains. Quand la ville rencontre la ville.... [Rapport de recherche] PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture). 2007. hal-02560114

**HAL Id: hal-02560114**

**<https://univ-pau.hal.science/hal-02560114>**

Submitted on 1 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Stratégies et dynamiques conflictuelles autour des délaissés urbains**

Quand la ville rencontre la ville...

Rapport final de recherche

Marché à procédure adaptée N° F05.72 CO 05000083

Avril 2007

Association Robins des Villes  
Glen Buron



Robins des Villes



*La ville crée ses marges.  
Ses formes physiques se transforment,  
accompagnées d'ouvertures sur des espaces béants  
dans lesquels viennent se lover d'autres formes, celles des corps en mouvement,  
des brassages d'esprits  
et des constructions imaginaires et concrètes.*

**Nos remerciements,**

**Aux membres du comité de suivi :**

Virginie Milliot, Philippe Dujardin, Georges Goyet, Jacques Bonniel

**Aux membres de l'association :**

Jeremy Marcon, Eric Oberson, Annemarie Buchet

**Aux membres du PUCA :**

Michelle Sustrac et François Menard

## **SOMMAIRE**

P5 Propos (Virginie Milliot)

### **P9 CHAPITRE I**

P9 *L'expérimentation d'une recherche-action*

P10 Préambule (Association *Robins des Villes*)

P14 Introduction

P17 Méthodologie

P19 Approche de la recherche-action et de l'ethnographie coopérative

P22 Le comité de suivi de la recherche

### **P25 CHAPITRE II**

P25 *Etude de cas : présentation dynamique des sites choisis.*

#### **P27 Première partie : la friche R.V.I.**

P27 Construction dynamique de la friche *RVI*

P27 A. Premier mouvement

*Mise en friche et entrée en scène de prétendants  
à la propriété du problème publique RVI.*

P29 B. Deuxième mouvement

*Du squat au conventionnement précaire.*

P32 C. Troisième mouvement

*Enjeux de friche*

#### **P35 Deuxième partie : l'usine T.A.S.E.**

P35 Construction dynamique de l'usine T.A.S.E.

P36 A. Premier mouvement

*Désaffectation et tentative de ré-industrialisation : le privé omnipotent.*

P38 B. Deuxième mouvement

*La faillite de la SCI « Le Second Marché ».  
Entrée en scène d'un nouvel acteur privé.*

P40 C. Troisième mouvement

*Enjeux de friche*

### **P48 CHAPITRE III**

P48 *Analyses (Notes sur la ville-désert)*

#### **P51 Première partie : conflits face à une occupation, cas de la friche R.V.I.**

P51 A. *La question de la représentation*

P52 B. *La question de l'opinion publique*

P53 C. *La question des différences de temporalités*

#### **P60 Deuxième partie : conflits face à un projet urbain, cas de l'usine T.A.S.E.**

### **P63 CONCLUSION PARTIELLE**

### **P66 BIBLIOGRAPHIE**

### **P70 ANNEXES : Illustrations et Actes synthèse du 20 avril 2006**



## **Propos**

Par Virginie Milliot

### **EPREUVES URBAINES D'ESPACES EN FRICHES**

Dans la ville quadrillée, fonctionnelle subsistent des espaces résiduels, des espaces d'entre-deux usages. La société industrielle a délaissé un ensemble de lieux de production qui n'ont pas tous trouvé de nouvelle affectation. Ils subsistent comme des parenthèses spatiales et temporelles en attente de nouveaux projets. L'hypothèse que cette recherche-action visait à défricher était que les dynamiques conflictuelles que cristallisent les différents projets d'occupation de ces lieux seraient révélatrices des modalités selon lesquelles se fabrique la ville aujourd'hui.

Nous avons cheminé avec cette hypothèse, dans un parcours réflexif ponctué de rencontres régulières et de discussions à partir des éléments apportés sur les sites sélectionnés par Glen Buron et l'association Robin des Villes. Dans l'esprit de ce qu'Isaac Joseph qualifiait d'ethnographie coopérative, le comité de suivi<sup>1</sup> occupait une position de vis-à-vis et non de surplomb avec des acteurs qui se trouvaient eux-mêmes dans une posture d'engagement et de dialogue face à d'autres acteurs impliqués sur les friches étudiées. La journée du 20 Avril 2006, dont la transcription met au jour un matériau d'une grande richesse, a été un point d'orgue de ce processus. Glen Buron a par ailleurs approfondi deux études de cas sur des sites choisis en raison de la spécificité des dynamiques conflictuelles que cristallisaient leur occupation et réaffectation : la friche RVI et l'usine TASE (voir illustrations et plans en annexe).

Le présent rapport témoigne dans sa polyphonie même, de ce processus réflexif. Loin d'épuiser le sens de ces latences urbaines, il met en lumière un ensemble de tensions qui apparaissent structurantes. Ces espaces de vacuité génèrent de multiples projets qui se distinguent et s'opposent en ce qu'ils sont porteurs de différentes conceptions de la ville et de l'urbanité.

#### **Conflits d'échelle et de temporalité.**

Ces différentes conceptions s'expriment tout d'abord en termes de rapport au temps spécifiques. La question de la préservation de ces sites est souvent posée par des acteurs qui refusent la précédente politique urbaine de la table rase ayant conduit à détruire localement des usines emblématiques comme celle des frères Lumières. Sur les deux sites étudiés, des projets de muséographie ont ainsi émergé sans avoir pu se réaliser. Un classement partiel de ces bâtiments témoins de ce que fût la ville industrielle peut –comme ce fut le cas pour RVI- bloquer les projets de destruction totale. Les architectes des bâtiments de France et les acteurs de la politique du patrimoine jouent un rôle clef dans cette lecture de la ville. Cette appréhension de l'espace comme mémoire continue ainsi à façonner la spécificité des villes européennes, qui à l'inverse des villes américaines peuvent se parcourir comme des palimpsestes.

Au cœur des espaces occupés se trouvent des acteurs qui cherchent quant à eux à vivre et à habiter le présent de la ville. Les occupations artistiques génèrent, comme le note

---

<sup>1</sup> Composé de Jacques Bonniel, Philippe Dujardin, Georges Goyet et de moi-même

très justement Glen Buron, une temporalité spécifique faite de l'incertitude du devenir et de l'intensité de l'expérimentation : un temps en suspension.

À l'opposé, les acteurs de la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération raisonnent en termes de programmation urbaine. Leurs choix sont motivés par des scénarios de développement sur plusieurs décennies, souvent insaisissables pour les habitants –voir l'exemple du Carré de la soie. Cette politique se réalise tantôt de concert, tantôt à l'encontre des logiques d'investissements privés –qui se déploient elles-mêmes entre recherche de bénéfices immédiats et stratégies de placement et de rentabilité à plus long terme.

Les friches génèrent ainsi des projets qui se situent à différents niveaux de l'échelle spatio-temporelle urbaine. Les collectifs d'habitants qui rêvent d'investir ces friches de projets de convivialité, de créer des jardins partagés, appréhendent la ville depuis le pas de leur porte. La Municipalité pense en termes d'aménagement, d'équipements qui permettraient d'améliorer la qualité de vie à l'échelle du quartier. Ces projets pouvant s'articuler de manière plus ou moins conflictuelle ou négociée à ceux de l'agglomération. Les deux sites étudiés dans le présent rapport sont des espaces en pleine restructuration qui sont amenés à devenir de nouvelles centralités urbaines et à se gentrifier. Ce qui donne une teneur particulière à ces tensions d'échelles et de temporalité. Vues d'en haut, les occupations de friches localement illégitimes, peuvent par ailleurs être considérées comme de nouvelles centralités dynamiques en termes de développement urbain et être requalifiées via la D.I.V. ou le Ministère de la Culture.

### **Entre public et privé, rapport de force et tension de légalité**

Les différents rêves de ville qui se fabriquent en ces lieux se justifient au nom d'un certain nombre de principes qui révèlent d'autre part de fortes tensions entre public et privé.

L'action politique d'aménagement urbain se justifie au nom de l'intérêt général, qu'il s'agit de préserver contre les intérêts privés –voir les actes du 20 avril 2006 (annexe). Les friches sont alors considérées comme des réserves foncières pour des équipements publics à venir, à protéger des promoteurs privés. Mais les analyses de cas (sur la TASE notamment) montrent des arrangements beaucoup plus complexes entre investisseurs privés et politiques. Les élus locaux se définissent de même comme garants du Bien public. Mais à cette échelle, il tend à se traduire de manière restrictive en termes de risque, de sécurité et de responsabilité. Il s'agit de protéger ces biens publics, contre toute forme de destruction ou de détournement privé –voir l'exemple type de l'usine de Décines désossée en une semaine, dans les actes du 20 Avril- et de protéger des personnes qui prendraient pour elles-mêmes des risques inconsidérés en occupant des locaux non sécurisés. Au nom de la sécurité, la réponse donnée aux occupations illégales serait systématiquement l'expulsion, si son coût symbolique n'était pas si élevé, en termes d'impopularité.

Pour maintenir ces espaces en attente, éviter qu'ils se dégradent trop rapidement ou qu'ils fassent l'objet de trop fortes appropriations habitantes le choix de l'installation d'artistes avec des conventions d'occupation temporaire apparaît, comme le notait le rapport Lextraît, une des solutions les moins coûteuses. Les artistes préservent ainsi des espaces transitionnels qui donnent aux pouvoirs publics une plus grande flexibilité en terme d'aménagement urbain. Qu'ils accompagnent de façon explicite comme à la Duchère les habitants dans la transformation d'un territoire, qu'ils occupent comme à la Guillotière

des pièces du puzzle de la future « trouée du quartier » ou qu'ils participent comme à R.V.I. d'un processus de requalification et de gentrification du quartier, les projets artistiques sont ainsi de plus en plus utilisés comme des outils de développement et d'aménagement urbain.

Dans le présent de la ville, à l'échelle de leur corps, des individus et des collectifs cherchent refuge pour organiser leur survie et accrocher leurs rêves. Parce qu'elles abritent la grande diversité de ceux qui n'ont d'autres espaces, ces zones de vacuités peuvent comme le note très justement Glen Buron, être qualifiées de Tiers paysage. Les Roms -qui peuvent parfois, comme sur le site de la TASE, être un instrument de dissuasion dans les rapports de force entre propriétaires et municipalités- dessinent la cartographie des délaissés urbains au fil de leurs installations. Les graffeurs explorent ces interstices et les transforment en espaces de performances d'un art résolument public et illégal. D'autres artistes à la recherche de lieux de production s'y nichent pour créer, expérimenter leur propre conception de l'art. Mais il y a aussi des habitants motivés par la recherche d'espace de sociabilité, qui expliquent ne plus vouloir être de simples consommateurs d'espaces culturels, mais devenir acteurs de projets collectifs. En s'installant dans ces espaces vides, tous revendiquent, chacun à leur manière, un droit de cité qui ne peut se réaliser qu'en se plaçant à la lisière de la légalité.

La dynamique de survie et de création qui se loge dans ces interstices déborde le droit en matière de propriété, de sécurité, de responsabilité. Des occupations se font sans autorisation, des conventions signées ne sont pas respectées, des normes de sécurité trop contraignantes sont contournées. Ni totalement illégales, ni totalement institutionnalisées ces occupations de lisières sont obligées pour se réaliser, de jouer avec les règles du droit.

Chemin faisant, ces collectifs réinventent ainsi par l'usage une nouvelle catégorie d'espace. Catégorie qui interpelle l'urbaniste, pris dans une dichotomie entre public et privé. Ce désir d'appropriation collective génère en effet des espaces qui ne relèvent ni totalement de l'un, ni totalement de l'autre. Des espaces qui ne sont pas sans rappeler ces biens communaux, affirme Arnault Noury, lors des débats du 20 Avril 2006, qui n'étant la propriété de personne, étaient en zone rurale, mis à disposition de tous. Chacun pouvait les utiliser si leur exploitation n'empêchait pas le renouvellement. Cette catégorie de biens et d'usagers n'existait pas en zone urbaine, où l'espace était d'avantage utilisé. Emergeraient donc de l'usage des biens communaux urbains, et Philippe Dujardin de rappeler que les communistes désignaient au 18 e siècle ceux qui avaient accès au communal...

### **La gestion des affaires de la cité...**

Les espaces occupés sont tous à différents degrés des lieux d'expérimentation politique, où se testent de nouvelles formes de vie collective. Ils apparaissent comme des espaces d'agrégation mais aussi de fragmentation permanente, des nébuleuses conflictuelles, des champs instables d'électrons libres. Ces « foyers de turbulence » sont amenés à négocier avec différents interlocuteurs institutionnels, qui peuvent leur opposer la rhétorique « risque-sécurité-responsabilité » ou les construire comme des laboratoires urbains, des « nouveaux territoires de l'art ». Quoi qu'il en soit, ces collectifs auront à faire avec des acteurs institutionnels qui exigeront comme pré requis à toute négociation qu'ils se formatent à deux logiques fondamentales :

- celle de la contractualisation (de l'engagement à satisfaire une obligation, à respecter des clauses, ce qui induit une temporalité spécifique : celle du projet)



- celle de la représentation, de la délégation (et ce qu'elle induit en termes d'organisation hiérarchique et de rapport à la responsabilité)

Au cœur des friches, ces logiques se voient opposées à différentes revendications, comme le montrait Glen Buron<sup>2</sup> : un droit à l'expérimentation contre la logique de projet, une volonté d'autonomie et de responsabilité individuelle, contre ce qui peut être vécu comme une forme de contrôle et d'assistanat, un désir d'autogestion contre toute forme de délégation. Sur la friche R.V.I, des collectifs cherchent ainsi à mettre en place « un mode de gouvernance qui ressemble à celui des amérindiens » : une diversité de tribus avec un conseil capable de jouer le rôle d'interface vis-à-vis de « l'extérieur ». L'association C.F.A. (Collectif de la Friche Autogéré-RVI) regroupant les 6 collectifs occupants était une réponse sur un mode collégial, à cette obligation de délégation. Mais cette association a été progressivement vécue comme une menace pour le fonctionnement autogestionnaire, suspecté d'être un lieu de pouvoir et de hiérarchie. C'est surtout dans ce refus de la délégation de pouvoir que les « frichards » me semblent ainsi fonctionner comme des amérindiens. À l'image des sociétés étudiées par Pierre Clastres<sup>3</sup> tout se passe effectivement comme si ces collectifs cherchaient à contenir le risque politique. Les amérindiens s'évertuaient en effet à déployer un ensemble de dispositifs pour empêcher l'émergence d'une rupture entre pouvoir et société -ils maintenaient notamment leur chef dans l'impouvoir dans un espace à part où tous les échanges se brisaient.

Les sommations institutionnelles à la contractualisation et à la délégation peuvent dès lors être vécues comme des contraintes allant à l'encontre du droit à l'expérimentation sociale, à la liberté d'expression et d'organisation – on retrouvera dans le présent rapport des échos persistants de cette conception de « l'Institution » comme force de contrôle, de récupération et de coercition. Elles peuvent également être appréhendées de façon plus pragmatique comme un cadre de contraintes à l'intérieur duquel il s'agit de déployer des tactiques pour réaliser une « autogestion encadrée ». La revendication d'une démarche pragmatique peut ainsi être analysée comme une résistance aux logiques de prévisions et d'évaluation, la fragmentation permanente de ces collectifs comme une tactique pour maintenir un équilibre tout en évitant l'apparition d'un pouvoir centralisé. Les nouvelles cultures qui s'inventent dans ces foyers de turbulences émergent ainsi d'une série de négociations et d'ajustements, dans un rapport complexe avec les institutions.

Ces différentes perceptions du local et de la temporalité, ces tensions entre public et privé, responsabilité et légalité constituent les lignes de force de la dynamique conflictuelle des friches urbaines le présent rapport se propose de d'explorer.

Virginie Milliot, avril 2007

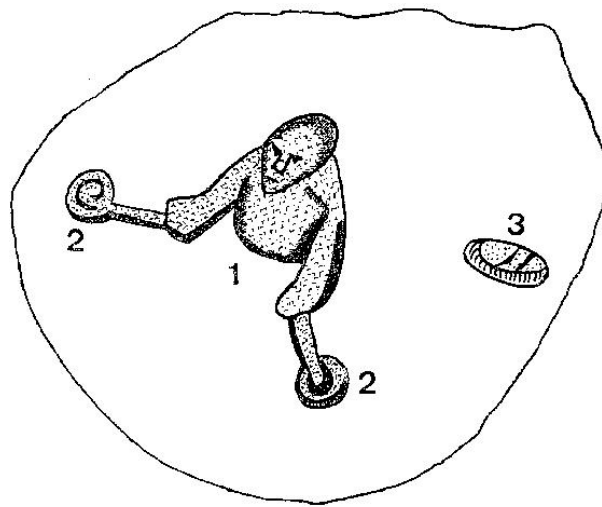
---

<sup>2</sup> -Buron, G. : RVI. D'une friche industrielle à l'expérimentation de formes de vivre ensemble alternatives, mémoire de Master 3, SADL, Lyon, 2005 p 53.

<sup>3</sup> - Pierre Clastres *La société contre l'état ; Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Minuit, 1974.

# CHAPITRE I

## L'EXPERIMENTATION D'UNE RECHERCHE-ACTION



## **Préambule**

Par l'association Robins des Villes

En janvier 2006, l'association débute une seconde phase de travail sur les délaissés urbains qui vient compléter un premier travail réalisé en 2001/2002 : La friche occupée dans l'agglomération lyonnaise, 1973-2000 : essai de cartographie (lettre de commande du Ministère de l'équipement des transports et du logement (PUCA), N° F0152 du 18 /09/2001).

Intitulée « Stratégies et dynamiques conflictuelles autour des délaissés urbains », cette deuxième recherche-action a réuni une équipe de six personnes pour s'intéresser à deux espaces en friche de l'agglomération :

- l'ancienne usine TASE, à Vaulx-en-Velin, située au cœur du quartier ouvrier La Poudrette et insérée dans un des plus grands projets de renouvellement urbain de l'agglomération : le Carré de Soie
- la friche RVI, située dans le troisième arrondissement de Lyon et aujourd'hui utilisée par cinq collectifs d'artistes et d'indépendants.

Cette recherche-action s'attache à questionner les différents matériaux collectés tout au long du travail de l'association depuis 2001 (archives, presse, témoignages, cartographie...) en analysant les interactions que leurs dé-fonctionnalisations (et réutilisations dans le cas de RVI) ont générées dans leurs espaces urbains d'inscription, en considérant les différentes scènes qu'elles mobilisent : individus et collectifs occupants, institutions (commune, communauté urbaine, services déconcentrés de l'Etat...), riverains et associations de riverains....

Nous dépassons également les réflexions ayant trait aux «Nouveaux Territoires de l'Art», en nous intéressant à toutes les formes d'utilisation des espaces délaissés dans les villes, des initiatives artistiques, habitats groupés, aux bidonvilles relégués et invisibles en périphérie des centres marchands.

Autour de cette recherche, des outils d'aide « aux acteurs de la société civile » sont en cours de réflexion, comme par exemple l'idée de créer un Système d'Information Géographique (SIG) s'appuyant sur les données déjà collectées et permettant de disposer d'un aperçu cartographique de l'étendue de la porosité urbaine des centres urbains denses. L'originalité d'un tel outil serait de l'associer aux dernières innovations technologiques en cartographies interactives, pour une visualisation via internet.

Des moments forts ont été organisés spécifiquement pour alimenter cette recherche-action et l'ouvrir à d'autres sphères. La journée d'échanges et de débats sur le thème des délaissés urbains «Quand la ville du vide devient vivante» en est un exemple. Cette journée a eu une place très importante dans le dispositif, car elle a permis de nourrir et de mettre en présence des acteurs qui ne se croisent pas obligatoirement pour des moments de dialogues, mais plutôt de conflits. Organisée dans les locaux du Grand Lyon par l'association Robins des Villes le jeudi 20 avril 2006 dernier, elle a réuni près de 150 personnes autour de la problématique générale des « délaissés urbains » : franges des grands ensembles, opérations d'aménagement en difficulté, lotissements pavillonnaires aux limites flous, terrains vagues, friches militaires, religieuses ou industrielles...

Si l'on peut se réjouir de la présence tant de responsables politiques municipaux et

communautaires que de techniciens, associations, universitaires et chercheurs, indépendants ou artistes, une présence de promoteurs immobiliers et autres entrepreneurs privés aurait apporté aux échanges une plus grande représentativité des différents acteurs concernés.

La journée s'organisait autour de trois ateliers d'échanges et de débats.

Pour chaque atelier, un premier temps était consacré à cinq interventions programmées en amont. Un second temps tout aussi important laissait place aux interventions des participant-e-s dans la salle.

En parallèle, une exposition intitulée « Bazar de friches » est venue alimenter les échanges et débats locaux, en présentant cinq exemples de friches industrielles de l'agglomération requalifiées ou en attente de « traitement ». On pouvait retrouver les exemples de l'ancienne usine TASE de Vaulx-en-Velin, des Ateliers de la Buire, de l'Institut Lumière, de l'usine Rochet-Schneider et des installations industrielles du Bon Lait<sup>4</sup> pour le cas de la commune de Lyon.

Le premier atelier intitulé « Modes d'utilisation des délaissés urbains » se proposait de recueillir les différents modes de représentations que chacun des acteurs intervenants mobilise dans son appréhension de la problématique des « délaissés ». Après l'intervention de l'adjoint à la culture de la ville de Lyon, Patrice Béghain, suivie de celle du juriste et maître de conférences en droit public Arnaud Noury, deux expériences de réutilisation d'espaces « en friche » dans l'agglomération ont été présentées : celle de l'association L'A.Frich'Idée et de son jardin potager prenant place sur un morceau du parking de la friche RVI, puis celle de l'association culturelle Superchampion, fondatrice du projet Grnd Zero qui avait pris place dans un bâtiment désaffecté de la rue Clément Marot, insérée au sein de la ZAC du Bon Lait.

Les deuxième et troisième ateliers étaient consacrés aux enjeux puis aux conflits que les utilisations d'espaces vacants naissant hors du contrôle des collectivités font apparaître. Ces enjeux et conflits nous ont aussi bien été rappelés par les problématiques de la production et de la diffusion culturelle et artistique prenant place par exemple dans d'anciennes usines (La Belle de Mai à Marseille, Renault-Véhicules-Industriels à Lyon) que par celles des utilisations de terrains vagues, notamment par la création progressive de bidonvilles en périphérie communale (Bron, St Priest...), problématique rappelée par l'intervention d'André Gachet, président de la fédération des associations de promotion de l'insertion par le logement (FAPIL).

Depuis le rapport de Fabrice Lextrait, daté de l'année 2001, à aujourd'hui, il semble que certaines collectivités locales et territoriales commencent à « reconnaître » progressivement l'existence d'initiatives de réutilisation d'espaces vacants dans la ville, à des fins artistiques et/ou culturelles. Cette reconnaissance s'est même accompagnée en 2002 de la création officielle d'une institution nationale et interministérielle nommée Institut des Villes. Cette structure, piloté par Edmond Hervé et des représentants des ministères de la culture, de la ville et de l'économie solidaire, consacre un axe de son travail de réflexion et d'actions aux « nouveaux territoires de l'art », par « l'accompagnement des projets, l'appui aux collectivités locales et aux services déconcentrés, notamment dans le cadre des expérimentations des processus de décentralisation culturelle, le soutien à la

mise en place d'une réflexion transversale au sein des ministères ».

Le « renouvellement urbain » trouve par l'intermédiaire des réutilisations d'espaces vacants à des fins artistique et culturelle une nouvelle source de réflexions et semble ouvrir de nouvelles possibilités. De nombreux exemples prennent aujourd'hui place sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. Le GPV de Lyon-La Duchère est accompagné du projet Sputnik mené par la compagnie La Hors De. La compagnie de danse hip-hop Käfig s'est installée dernièrement dans un ancien centre commercial de la commune de Bron. Maguy Marin est aujourd'hui à Rilleux-la-Pape. Les anciens ateliers Frappaz de Villeurbanne sont un espace légitimé accueillant les arts de la rue.

Ces formes de réutilisation des délaissés urbains, si elles viennent interroger avec force la place et le rôle que peut occuper la création artistique et culturelle dans les processus de transformations actuels de la ville, ne doivent pas faire oublier que des enjeux plus globaux les accompagnent.

Si l'on se situe volontairement dans une problématique de changement, de « transition des modes de production de la ville », les friches industrielles, et plus généralement les délaissés urbains sont peut-être une possibilité offerte à l'ensemble des acteurs de la ville de décloisonner leurs pratiques souvent trop segmentées les unes par rapport aux autres. La force des expériences de réutilisations des délaissés urbains par des initiatives culturelles et artistiques tient à ce qu'elles mobilisent tant les domaines culturels que des dimensions sociales et proprement urbaines en proposant et expérimentant souvent des modes d'organisation et de fonctionnement interne alternatifs venant se frotter aux pratiques institutionnelles traditionnelles, les obligeant à se réinterroger sur leur adéquation avec des réalités urbaines contemporaines.

A l'heure où l'espace est aujourd'hui pour les villes un enjeu majeur et un objet important de « conflits » (injonction faite à la ville de se reconstruire sur elle-même), les délaissés urbains doivent permettre de reconsidérer et de remettre en question profondément les processus de transformation urbaine actuels.

Le temps de friche n'est pas à envisager uniquement dans sa localisation intra-muros, mais à l'échelle d'une agglomération mouvante, en proie à l'actualité de la décentralisation et des transferts de compétences qui en découlent et modifient la donne politique et les bureaux où se prennent les décisions et se créent les projets de réhabilitation ou de rénovation.

Les communautés urbaines, si elles possèdent une compétence forte en matière d'aménagement et de développement urbain, ne disposent pas, à l'exception de la Biennale de la danse et de la coordination des Journées du Patrimoine, de compétences culturelles à même de lui permettre d'appréhender et de se positionner à l'échelle d'une agglomération sur les problématiques dont sont porteuses ces types de réutilisations d'espaces délaissés. Quel peut être son rôle dans ces processus qui correspondent, plus qu'à une nouvelle étape de l'action culturelle, à une remise en cause et un renouvellement des procédures d'aménagement urbain classiques.

Espace vide aux yeux du promoteur immobilier, de l'aménageur ou de la collectivité locale, la représentation du lieu n'est parfois conduite que par le potentiel foncier que celle-ci représente, dépassant la simple apparence physique néanmoins appréhendée par certains comme lieu de mémoire et d'identités urbaine et sociale. Pour les décideurs, la

fonctionnalité d'un lieu est rassurante : un musée, un équipement collectif voire un espace vert s'inscrit dans un champ de compétences établies, connu et éprouvé dans le passé. Le contrôle naît de la compréhension que ceux-ci sont capables d'assumer. Sortir d'un cadre lisible et segmenté, c'est se remettre en question et réinterroger ses capacités à s'adapter et adapter son mode de résolution des enjeux urbains à des formes de vie dynamiques et sociales contemporaines se créant hors de tout contrôle préalable, hors des dispositifs institués.

Hors des prérogatives de développement économique et de rayonnement international, le sort des espaces délaissés dans les villes semble révéler, au vu des demandes s'exprimant souvent par les faits, qu'un renouvellement des modes de faire la ville est à penser et à mettre profondément en débat.

## Introduction

La dynamique actuelle de transformation des villes s'inscrit majoritairement dans ce que les professionnels de la ville, toutes catégories confondues, appellent le « renouvellement urbain ». Des parties entières, des morceaux de villes entiers se disloquent quotidiennement pour disparaître au final dans la poussière des chantiers de construction. Ici, il y avait une ancienne usine de production automobile. Aujourd'hui, c'est un pôle économique tertiaire consacré à l'industrie biomédicale. Là, il y avait des immeubles collectifs ouvriers. Aujourd'hui, c'est un parc de résidences *le Paradis Vert* qui verra le jour, projection de l'utopie des entreprises immobilières.

Dans toutes les bouches, sur toutes les lèvres, les discours évoquent le changement : transformation, régénération, renouvellement, réhabilitation, requalification, démolition, reconstruction... la ville semble au cœur d'un gigantesque chantier. D'ailleurs, le promeneur curieux et attentif constatera au fil de ses balades urbaines que partout, les pelleuses, bétonnières et autres engins massifs peuplent les chantiers, et que ceux-ci se multiplient. Le rhizome souterrain du *changement* profite d'un terreau fertile et fait pousser dans chaque partie de la ville ses champignons bétonnés.

En lien avec ces transformations, il est bon de rappeler que le tissu urbain lyonnais s'est dans le temps structuré et développé en grande partie en lien étroit avec l'histoire du capitalisme local, depuis la manufacture et la finance des XVI-XVIIème siècles, les industries textile, chimique, mécanique du XIXème siècle, la pharmacie et la pétrochimie du XXème siècle et les activités de santé au sens large aujourd'hui.

Ces évolutions économiques sont représentées concrètement, physiquement, par les formes que revêtent les lieux où s'exercent les activités. L'architecture du bâtiment industriel, de l'usine s'est renouvelée, adaptée, et propose, en lieu et place des anciennes usines de production industrielle, des bâtiments de béton et de verre, à Haute Qualité Environnementale, localisant géographiquement de nouvelles emprises économiques, de nouveaux centres de production de richesses. La forme s'est transformée. La destination reste la même : satisfaire un marché économique en mutation.

Ces modifications s'accompagnent nécessairement d'une structuration nouvelle des acteurs politiques locaux en charge de l'administration des territoires sur lesquels prennent place les nouvelles constructions. Les centres de production de richesses économiques se sont déplacés. Les centres de prises de décisions politiques aussi. L'avènement des communautés urbaines traduit clairement ces déplacements. Les unités de production de richesse ont été transférées dans un double mouvement complémentaire : une délocalisation des centres de production de biens manufacturés vers les pays de la « périphérie occidentale », une relocalisation des centres de production immatérielle vers les collectivités locales du « centre (pays du G8) ». Débarrassées des espaces devenus obsolètes dans les pays riches, les villes sont devenues en quelques années les nouveaux produits créateurs de richesses et l'administration des territoires leurs nouveaux modes d'action.

La ville, suivant un fort mouvement de ségrégation indissociablement spatiale et sociale, se découpe à la manière d'un grand gâteau. Les plans masses dressés par des architectes/urbanistes professionnels à haute qualification universitaire continuent de schématiser, trancher et segmenter, délimiter et projeter ici et là des périmètres de projets, des aires de stationnement, des parkings, des immeubles, pour des bureaux, des

logements, des centres commerciaux.

L'espace se transforme, toujours et encore, sous l'impulsion de dispositifs d'ingénierie urbaine. De grands projets voient le jour, toujours plus vastes, toujours plus importants, concernant toujours plus de bâtiments, toujours plus d'espaces bâtis ou à bâtir.

La culture industrielle de logements en batterie, inventée dans les années 60, produit une culture exempte de rapport avec son sol, explique un paysagiste qui précise que les gens ont été logés là par défaut. « Ce n'est pas leur choix de vie, de s'installer là, mais celui d'une politique publique du logement : les grands ensembles. Trente ans après, l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), chargée d'attribuer des crédits de rénovation, fonctionne sur le même modèle. Elle ne finance que des projets de grande ampleur (GPV, planification urbaine), perpétuant ainsi un urbanisme à échelle inhumaine d'une complexité telle qu'elle en oublie les habitants ».

Dans ces projets de grande ampleur, des réflexions concernant certains espaces de la ville échappant à la planification, puisque non dessinés, commencent à émerger. La problématique des « délaissés urbains » fait son apparition.

Aux marges de la ville dessinée, planifiée, les espaces délaissés semblent revêtir progressivement le rôle de dynamiseurs quant à la possible création de nouvelles manières de penser et de construire la ville. Ces délaissés qui échappent à la planification, ces délaissés qui ne sont plus pensés en amont, comme l'étaient auparavant les « espaces vides » (rues/places), mais appréhendés comme *hors cadre*, deviennent les lieux d'un travail de redéfinition des modes de construction de la ville contemporaine.

Cependant, une interrogation demeure. Si ces espaces naissent hors des procédures de planification, si les espaces délaissés sont justement définis par leur non-définition, que leur caractéristique propre est leur indétermination, comment planifier ce qui justement échappe à toute conception ? *Comment concevoir l'indéterminé*<sup>5</sup> ?

Ainsi, entre grands projets d'aménagement et de développement urbain et espaces délaissés, comment s'instaure cette redéfinition des procédures classiques de construction de la ville ? Lorsqu'en amont la complexité du pilotage de certaines opérations évacue de fait les pratiques et usages sociaux qui prennent place dans ces espaces délaissés, comment ces différences d'échelles sont-elles prises en compte, entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ?

Depuis l'année 2001, l'engouement institutionnel concernant la question des « friches industrielles » a connu un regain. La question des traitements possibles en vue de leur réintégration dans le tissu urbain existant se fait de plus en plus pressante. Un usage spécifique accompagnant leur re-fonctionnalisation a pris dans ce contexte un poids important, celui nommé « friches artistiques/culturelles ». Le sort des anciens établissements industriels situés en milieu urbain, dont le *traitement est problématique*, semble en effet trouver, dans les réutilisations artistiques, des possibilités nouvelles.

De nombreux colloques, séminaires, journées de travail et buffets avec petits fours

---

5 Tonnelat Stéphane. *Interstices urbains. Paris-New-York. Entre contrôles et mobilités, quatre espaces résiduels de l'aménagement*. Thèse en cotutelle pour obtenir le grade de docteur en urbanisme et aménagement (Paris XII) et en psychologie environnementale (CUNY). Juin 2003.



s'organisent ici et là sur le sujet. Ils atteignent leur apogée en février 2006 lorsque l'ensemble des acteurs de la sphère artistico-culturelle se réunit au Sénat, à Paris, pour présenter des expériences de réutilisation artistique et culturelle d'espaces abandonnés dans les villes. Le concept des Nouveaux Territoires de l'Art (NTA) bat son plein. Un établissement institutionnel, l'Institut des Villes, est créé, une mission NTA inaugurée.

La re-fonctionnalisation des espaces délaissés est à l'étude. L'approche artistique notamment serait capable, dans son expression, de revitaliser, redonner du sens à des environnements urbains en voie de relégation. Place de l'artiste dans la Cité, capacité de l'action artistique à interroger et faire s'interroger sur les modes de production de la ville, rôle de l'art dans l'injonction faite aux habitants à *plus de participation* dans la vie de la Cité, démocratisation versus démocratie culturelle... sont autant de problématiques de réflexion qui animent les débats des professionnels.

Finalement, les friches culturelles sont un moyen d'occuper les bâtiments industriels pendant le temps qui sépare l'ancienne activité de la future réaffectation. Le gardiennage, obligation légale du propriétaire, est assuré gratuitement par les artistes. L'occupation peut même parfois engendrer une plus-value positive à l'espace en voie d'obsolescence, en évitant une dépréciation de la valeur du bien. Les « problèmes » dus au « squat » sont évités.

L'approche qui parcourra la présente étude se nourrira de ce champ artistico-culturel. La problématique des « friches culturelles » sera prise en compte en tant que possible re-fonctionnalisation de certains espaces délaissés dans la ville. La friche culturelle sera appréhendée comme un usage possible parmi d'autres, générant son lot d'interrogations et de mises en situations.

Cependant, nous nous élèverons par rapport à ce champ culturo-culturel. Nous travaillerons plus précisément à analyser les différentes interactions d'acteurs générées à partir de la mise en friche, de la libération des espaces que nous avons retenus pour alimenter notre réflexion et nos analyses. Ainsi, nous ne nous intéresserons pas directement aux différentes possibilités de réaffectation de tels ou tels espaces bâtis ou non-bâtis, mais plutôt aux interactions dynamiques d'acteurs que la défonctionnalisation induit.

De même, nous nous intéresserons moins aux destinations et usages futurs qu'à la manière avec laquelle les acteurs mobilisés autour de l'espace délaissé vont dans un jeu de confrontations, de rencontres, de tractations...redéfinir la place de cet espace dans le grand théâtre de l'aménagement de la ville contemporaine.

Enfin, nous ne nous intéresserons pas directement aux possibles usages capables de s'inscrire en lieu et place d'espaces dé fonctionnalisés, mais aux *processus dynamiques* qui conduisent à un arbitrage augurant une re-fonctionnalisation de tel ou tel espace délaissé. Nous serons attentifs à la rencontre que les espaces délaissés provoquent entre les différents groupes d'indigènes peuplant la ville, du politique au Rom.

## Méthodologie

### *Approche du délaissé*

Nous laisserons loin ici les définitions des espaces délaissés que peuvent proposer le concept de *nouveaux territoires de l'art*, les documents et rapports de la communauté urbaine et de l'agence d'urbanisme de Lyon<sup>6</sup>, ou bien encore les définitions proposées par certains économistes de l'aménagement urbain<sup>7</sup>.

Ce choix n'est ni un manque d'ouverture, ni un jugement de valeur, mais simplement un type d'approche théorique, marqué par une subjectivité acceptée et assumée.

Nous baserons notre propos sur l'approche des espaces délaissés que propose le paysagiste Gilles Clément. Elle permet de créer un pont entre notre propre démarche de recherche et une nécessité de définir précisément notre objet de recherche.

Si le délaissé est un résidu né d'un processus d'aménagement de l'espace urbain, caractérisé par une sous utilisation, voire par une non-utilisation formelle, G. Clément pose comme synonyme les termes friches et délaissés en introduisant la notion de *Tiers-Paysage*.

*Si l'on cesse de regarder le paysage comme l'objet d'une industrie on découvre subitement -est-ce un oubli du cartographe, une négligence du politique ? - une quantité d'espaces indécis, dépourvus de fonction sur lesquels il est difficile de porter un nom. Cet ensemble n'appartient ni au territoire de l'ombre, ni au territoire de la lumière. Il se situe aux marges. En lisière de bois, le long des routes et des rivières, dans les recoins oubliés de la culture, là où les machines ne passent pas. Il couvre des surfaces de dimensions modestes, dispersées comme les angles perdus d'un champ ; unitaires et vastes comme les tourbières, les landes et certaines friches issues d'une déprise récente. Entre ces fragments de paysage aucune similitude de forme. Un seul point commun : tous constituent un territoire de refuge à la diversité. Partout ailleurs celle-ci est chassée<sup>8</sup>.*

Ces espaces indécis, dépourvus de fonction ne sont pas dans la définition ci-dessus resitués dans un environnement spécifique. Gilles Clément ne nous donne pas à voir un lien direct entre l'espace délaissé et l'environnement urbain. Son approche recoupe dans un seul mouvement la ville et la campagne, l'espace urbain et l'espace rural. Elle met l'accent sur le peuplement de l'espace délaissé, caractérisé par une diversité évidente.

La démarche de recherche-action<sup>9</sup> de l'association Robins des Villes, qui a débuté en 2001, s'est attachée à explorer les friches industrielles de l'agglomération en prenant le pari de découvrir cette diversité.

---

6 Qui associent les espaces délaissés à l'émergence d'une « pathologie du délaissé » dans l'espace urbain programmé et contrôlé par leurs soins. Les délaissés sont dans ce mode d'appréhension une pathologie. L'objectif étant de les reconquérir par une mise en valeur tout aussi fonctionnelle que l'aménagement qui les a fait naître. Le mode de traitement demeure un remplissage mono-fonctionnelle. Dans : *Voirie et délaissés urbains, une reconquête au quotidien*. Département développement urbain. Mission écologie. Direction de la voirie. Communauté urbaine de Lyon. Mars 1995. Page 7.

7 Qui présentent l'espace délaissé comme un espace ne présentant ni *utilité* et *valeur financière*, ceci en se penchant uniquement sur le *foncier disponible*.

8 *Manifeste du Tiers-Paysage*. Gilles Clément. Editions Sujet/Objet. 2004. Pages 12-13.

9 Nous reviendrons plus loin sur ce terme de *recherche-action*.

En excluant de son étude les terrains non-bâti, les friches étudiées ont été définies comme les *bâtiments industriels qui se sont retrouvés sans utilisation, suite à la désindustrialisation des années soixante-dix. Ces bâtiments vides et délaissés sont alors dans une situation telle qu'on ne peut plus les utiliser pour l'industrie*<sup>10</sup>.

Cette définition a permis de cadrer précisément l'objet de l'étude. Le travail de recherche a surtout mis en valeur une donnée touchant au caractère temporel singulier propre à ces friches : *le temps de friche*.

Si les définitions académiques s'accordent toutes à expliquer le terme de friche par rapport d'une part à une activité qui cesse, d'autre part à un nouvel usage, nous appréhendons quant à nous la friche dans une toute autre dimension, caractérisée par ce que nous appelons le TEMPS DE FRICHE.

Ce temps de friche prend toute son importance en ce qui concerne cette seconde phase de recherche. En effet, il est parfois difficile de nommer précisément ces espaces en fonction de la démarche entreprise. Certains parlent de friches, de délaissés urbains, de brèches, d'interstices, de délaissés de voiries, de terrains vagues, d'espaces vacants, d'espaces vides... Tous ces termes nécessitent une explication pour faire comprendre de quoi il s'agit.

A l'inverse, nous avons décidé d'appréhender les friches, les délaissés... par le biais de leur *suspension*, c'est-à-dire par l'intermédiaire du *temps* qui leur est propre. Notre démarche a pris alors un sens nouveau et fait voler en éclat la complexification linguistique commençant à se répandre dans les différentes études se multipliant autour de ces espaces.

Lorsque la friche est identifiée en fonction des deux temporalités qui annoncent son début et sa fin, la durée exacte de la friche n'est pas prise en considération. Elle est presque inexistante. La friche industrielle semble disparaître complètement pendant le temps de son « abandon », du moins dans les définitions des services de l'urbanisme, de l'économie... Ce lieu est alors dans une impasse d'où il ne participe plus à la régénération urbaine, il s'agit d'un LIEU EN ATTENTE. Il perd alors sa présence physique et sa possibilité de contenir une quelconque action avant sa mutation vers un nouvel usage.

Friches, délaissés, espaces vacants, interstices... sont appréhendés dans leur dimension temporelle, soit dans leur *temps de friche* : des espaces apparemment libres, non fonctionnalisés et désaffectés.

Quel que soit leur mode de production (résidus d'aménagements de voirie ou le type d'infrastructures qu'ils désignent (désaffectation de bâtiments...), l'intérêt de les étudier par l'intermédiaire de leurs qualités (apparemment libres, non fonctionnalisés) est qu'ils mettent en jeu une diversité de représentations donnant naissance à une *agitation*.

Chaque délaissé constitue en fait une vaste *zone de turbulences*. Celle-ci est alimentée par la rencontre et la confrontation des représentations propres aux acteurs qui gravitent autour, et qui deviennent génératrices de dynamiques conflictuelles. Appréhender les espaces délaissés par l'intermédiaire de leurs modes d'occupations successifs, des usages observables in-situ, c'est étudier des dynamiques sociales conflictuelles, base du vivre-ensemble, et non des pratiques stigmatisées freinant des « potentialités économiques de développement urbain ».

---

10 *La friche industrielle occupée dans l'agglomération lyonnaise., 1973/2000. Recensement et essai de cartographie.* Association Robins des Villes. Pages 5/6.

La conclusion provisoire du premier rapport de recherche dressé par notre association Robins des Villes statuait qu'une connaissance plus fine des usages prenant place dans la friche industrielle que les dynamiques conflictuelles observables pourraient à terme être transformée en dynamiques sociales.

Nous statuerons alors dans cette seconde phase de recherche que la dynamique conflictuelle est contenue dans la dynamique sociale, et l'anime. La dynamique conflictuelle est ici à appréhender comme *positive*, comme une résultante de la rencontre et de la confrontation entre des usages, des représentations, des cultures et des pratiques diverses.

La dynamique conflictuelle alimente l'*expérience de la friche*, du délaissé. Elle tend à révéler et mettre en lumière l'hétérogénéité des acteurs-usagers de la ville, acteurs-usagers que je prendrai soin au préalable d'identifier précisément.

\*\*\*\*\*

Si on considère que l'espace est aujourd'hui l'objet renouvelé des *luttés urbaines*<sup>11</sup>, les espaces délaissés sont alors les lieux où se rencontrent une multitude d'acteurs de la ville attirés à un moment donné par les potentialités, par les possibles que l'espace délaissé libère.

Deux études de cas permettront ici d'éclairer et d'analyser cet arbitrage. Nos exemples sont tous deux des friches économiques/industrielles, soit des terrains bâtis ayant accueilli des activités de production et qui se trouvent aujourd'hui désaffectés. Nous travaillerons ainsi sur l'ancienne usine des Textiles Artificiels du Sud-Est (T.A.S.E.), située à Vaulx-en-Velin Sud, dans la première couronne périphérique de l'est de l'agglomération lyonnaise, et sur la friche Renault-Véhicules-Industriels (R.V.I.), située au cœur du troisième arrondissement de la commune de Lyon.

\*\*\*\*\*

## **Approche de la recherche-action et de l'ethnographie coopérative**

La démarche de recherche était tournée vers l'action.

Pensant que le thème de recherche abordé ne pouvait se retrouver enfermé, voire confisqué par une équipe de chercheurs dont la position est légitimée par le seul crédit symbolique que leurs statuts leur confèrent, la **recherche-action** n'a pas été appréhendée comme une simple méthodologie (entendue au sens d'outil qui se transmet de génération en génération), mais comme « un processus qui forge ses propres outils, sans vieillissement prématuré et mû par une reconstruction permanente. (...) Acteurs, chercheurs et autres protagonistes ont à trouver le terrain de recherche-action qui reflète les besoins de chacun et produise un changement pour tous ». 12

---

11 Nous entendons avec Jacques Donzelot les termes « luttés urbaines » comme désignant « les mouvements de protestation qui se développent contre la gestion technocratique et affairiste de la transformation urbaine, les rénovations qui exilent brutalement les populations d'un quartier central pour y installer des bureaux, l'absence d'équipements collectifs dans les nouveaux ensembles, le tarif trop élevé des transports, l'insuffisance en espaces publics et quantité d'autres problèmes concernant ce que l'on commence à appeler le *cadre de vie* ». Dans « La nouvelle question urbaine ». Esprit. Novembre 1999.

12 *Questions fréquentes sur la recherche-action*. H.Bazin. 2003. Document électronique. [www.recherche-action.fr/LinkedDocuments/faq.htm](http://www.recherche-action.fr/LinkedDocuments/faq.htm).

La méthodologie pensée sur ce principe de recherche-action, peut également s'approcher de la notion dynamique d'**ethnographie coopérative** : cela consisterait « à coopérer, tout en l'observant, à la construction d'une communauté d'enquêteur, mutuellement qualifiés, dont le rôle serait de faire émerger un public référence, lui-même fondateur d'individus dont les modes de raisonnement politique correspondent à l'idée de la « démocratie comme mode de vie ». (...) Il y aurait donc une boucle en aller-retour entre la coopération qui aide à la construction des publics en s'appuyant sur les espaces publics et la coopération qui aide à la construction des espaces publics en s'appuyant sur l'existence d'un public ». 13

Cette recherche-action a été avant tout une expérimentation.

Elle a tenté de placer en situation chacun des participants et des spectateurs à cette arène, ainsi créée.

En dépassant le seul objet « friche », cette recherche s'est attachée à étudier des dynamiques, des situations en cours, en train de se faire au moment où nous les observions, voire au moment où nous y participions.

L'occupation de la friche R.V.I. par exemple n'a donc pas été étudiée en tant qu'organisation existante, mais comme une *expérience sociale*<sup>14</sup> impliquant autant les occupants que les habitants et riverains des quartiers alentour, les collectivités locales concernées, voire les scènes culturelles et artistiques lyonnaises dont la friche fait partie. Ce sont toutes les interactions générées par la mise en friche de l'usine qui ont alimentées nos réflexions.

La démarche entreprise a tenté de prendre en compte dans le même temps autant le contexte historique et industriel que les occupations concrètes des deux lieux retenus. De même, nous avons été attentifs aux formes prises par le débat public autour de leur devenir. L'objectif était de construire une approche transversale et dynamique des lieux, en articulant les diverses opérations sociales et symboliques dont ils ont été les supports depuis leur « mise en friche ».

L'usine T.A.S.E. est une des pièces centrales d'un important et ambitieux projet de « renouvellement urbain », le *Carré de Soie*. La friche R.V.I. est insérée dans un quartier à vocation résidentielle et dédiée aux activités lucratives de la santé. Il devenait incohérent de se cantonner à une approche monographique, car les acteurs mobilisés autour de ces espaces étaient nombreux et les jeux et enjeux politiques et institutionnels étaient marqués et sont encore aujourd'hui relativement imprécis, parfois volontairement.

L'objet *friche* n'a donc été ni morcelé, ni réduit à une portion spécifique qui aurait retenu uniquement notre attention, pour éviter d'ériger des frontières d'analyses biaisées. « Dans la perspective d'une analyse transversale des différents types d'opérations sociales se développant autour de cet espace, seule une approche globale peut permettre de faire apparaître les enjeux, parfois contradictoires, dont elle est l'objet (...)»<sup>15</sup>.

---

13 *Vers une ethnographie coopérative : trouver sa place dans « la ville en train de se faire »*. Stéphane Tonnelat, Michèle Jolé et William Kornblum. A paraître dans un livre d'hommage à Isaac Joseph.

14 Nous entendons ici le terme « expériences sociales » au sens où François Dubet les définit comme : « les conduites individuelles et collectives dominées par l'hétérogénéité de leurs principes constitutifs, et par l'activité des individus qui doivent construire le sens de leurs pratiques au sein même de cette hétérogénéité ». *Sociologie de l'expérience*. François Dubet. Editions du Seuil. Octobre 1994. page 15.

15 *Fabriques du lieu, l'aventure sociale d'une friche en milieu urbain. Le cas de la Petite Ceinture de*

Nous avons donc tenté de reconstituer le cadre spatial urbain représenté par l'usine T.A.S.E. et par la friche R.V.I. et leur environnement urbain comme objet d'étude à part entière.

Cependant, et dans la perspective d'intégrer notre objet d'étude à une démarche dynamique, soit *en train de se faire*, nous avons commencé notre travail d'analyse à partir d'un *moment historique* concernant l'usine T.A.S.E. et la friche R.V.I., pour en remonter progressivement le cours. Ce travail de mise en situation nous a permis d'identifier progressivement les enjeux que ces deux espaces revêtent, ainsi que les scènes d'acteurs se mobilisant autour de ceux-ci.

Selon ces propos méthodologiques généraux, nous considérerons la ville comme une vaste expérience alimentée constamment par l'action d'acteurs en mouvement. Ils se rencontrent, s'affrontent, délibèrent, argumentent et créent une agitation permanente. Cette agitation peut être lue comme un processus dynamique d'interactions en continu.

La friche R.V.I., l'usine T.A.S.E., telles qu'elles sont nommées, sont d'anciennes usines de production industrielle. Leurs désaffectations/défonctionnalisations ont créé une situation problématique : la libération d'importantes emprises foncières au cœur de deux quartiers de villes singuliers.

Cette mise en friche a fait converger une somme hétérogène d'acteurs aux statuts spécifiques. Riverains, promoteurs immobiliers, entrepreneurs industriels, institutionnels (salariés de collectivités locales en charge de secteurs d'activités spécifiques) et politiques (vice-président communautaire, représentants...), artistes, entrepreneurs culturels, travailleurs associatifs... entrent progressivement en scène.

Un grande arène s'est mise en place, au centre d'un quartier, devant des spectateurs.

L'enjeu est clairement l'espace, en ce qu'il représente pour tout le monde une *possibilité*. Possibilité d'expérimentation d'un mode de vie basée sur l'habitation, de production artistique et culturelle, d'installation d'un équipement public, de construction immobilière...

Chaque scène d'acteurs composant l'arène représente alors devant d'autres prétendants à la « résolution de la situation problématique » ses propres arguments discursifs pour faire valoir, défendre, et protéger son propre « possible ».

Chacune de ces représentations possibles s'accompagne d'un attirail discursif. Celui-ci constitue la projection orale des différentes stratégies élaborées par chacune des scènes d'acteurs en présence. Ces stratégies sont le fruit d'une position, d'un statut correspondant à chaque acteur en mouvement. Chacune de ces stratégies alimente l'expérience sociale à l'œuvre. Si nous observons cette dynamique expérimentale, cette expérience en train de se faire : si nous nous plaçons dans l'entre-deux de l'interaction, nous pouvons rendre compte des différents rôles que jouent les différents acteurs. Ces rôles sont également constituants, ou tout du moins conditionnent les stratégies déployées et identifiables progressivement dans l'arène.

Méthodologiquement parlant, et dans l'optique d'étudier et d'analyser les différentes logiques d'acteurs mobilisés autour de chaque situation problématique, je me suis attaché, en utilisant l'outil qu'est l'entretien non directif formel ou informel à :

- identifier les différentes scènes d'acteurs mobilisés
- recueillir, puis analyser les discours produits par chacune d'entre elles.

Notre analyse a porté sur le contenu de leur discours. Nous avons prêté attention aux diverses composantes induites, à savoir les différentes stratégies mises en œuvre par les acteurs, en prenant soin de décrire leurs statut et position face à l'espace délaissé.

Notre travail de recherche s'inscrit dans la problématique du CHANGEMENT, pour une *transition radicale des modes de production de la ville*.

Les deux espaces que nous avons retenus pour l'analyse présentent, outre leurs spécificités et singularités empêchant toute généralisation, des caractères communs nous permettant de faire valoir une telle démarche.

★ Du point de vue des aménageurs, promoteurs et décideurs, ces deux espaces sont *vides*, ou plus précisément *foncièrement disponibles*.

★ Ils se situent tous deux, par leur localisation géographique, en position de centralité par rapport à l'espace urbain environnant dans lequel ils s'inscrivent.

★ Ils sont marqués par une histoire forte et ayant été structurante, présentant des caractères sociaux et mémoriaux remarquables.

★ Ils s'inscrivent tous deux dans des zones à projets d'intérêts communautaires marqués par une re-(mono)-fonctionnalisation latente et en cours de constitution.

★ Ils mettent en jeu une hétérogénéité d'acteurs constitués en scènes différentes qui se confrontent et génèrent des « conflits ».

---

---

## **La composition du comité de suivi de la recherche**

L'association Robins des Villes ne pouvait à elle seule entreprendre une recherche scientifique, n'étant pas à proprement parler un organisme dévolu à cette fonction. La demande claire du commanditaire, le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), service du ministère de l'équipement, était d'être appuyé par un(e) référent(e) scientifique légitimé(e) par les diplômes en vigueur et une expérience de la recherche.

Virginie Milliot, qui avait suivi mon mémoire de DESS de *sociologie appliquée au développement local* à Lyon2, s'est portée garante de cette recherche-action.

Jacques Bonniel, second lecteur de ce mémoire, s'est également engagé à rejoindre ce qui commençait à être constitué : un organe collectif d'échanges et de travail autour de la recherche.

Philippe Dujardin, référent scientifique de la première phase de travail, menée en 2001-2002 par l'association, sur les friches industrielles occupées de l'agglomération, ainsi que Georges Goyet, proche de l'association pour lui avoir à différentes reprises apporté ses connaissances et réflexions, se sont finalement joints à ce qui s'est nommé alors *comité scientifique de suivi de la recherche*.

Ces différents acteurs composant le comité scientifique de suivi de la recherche sont pour chacun d'entre eux insérés de part leurs travaux et activités professionnelles respectives dans des problématiques de recherche liées au changement social et culturel.

**Virginie Milliot**, anthropologue à l'université de Nanterre (Paris X), travaille à la compréhension de la construction des liens entre urbanité, civilité et citoyenneté, en attachant une importance particulière à l'*émergence culturelle*. Elle a notamment produit un travail particulièrement dense et riche autour de l'émergence de la scène hip-hop en France dans les années 80.

**Jacques Bonniel**, sociologue, s'intéresse à la problématique des transformations des pratiques culturelles en milieu urbain. Investi au sein de nombreuses structures proposant des initiatives singulières (lien entre *art* et *psychiatrie* à la ferme du Vinatier par exemple), il porte un regard attentif, dans le champ des politiques culturelles, aux projets qualifiés aujourd'hui de « nouveaux territoires de l'art ».

**Georges Goyet**, étudie la transformation des modes de penser et d'agir, dans une perspective d'ingénierie du développement local, d'ingénierie territoriale. Il a participé à la création de dispositifs de construction dynamique de projets urbains associant de façon expérimentale l'ensemble des acteurs socioprofessionnels de la ville (exemple de l'expérience de concertation autour de la friche Bouchayer-Viallet à Grenoble entre 2001 et 2003).

**Philippe Dujardin**, politologue, auparavant chercheur au CNRS et membre du laboratoire de recherche CRESAL de Saint-Etienne, s'attache à l'étude de la relation entre espace public et pratiques symboliques. Aujourd'hui mis à la disposition de la communauté urbaine de Lyon par le CNRS, il travaille, en qualité de conseiller scientifique au sein de la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération (DPSA), à la réflexion initiée autour des sept emblèmes retenus dans le cadre du programme de prospective institutionnelle Lyon 2020.

**Glen Buron**, ingénieur en aménagement et développement du territoire, spécialisé en sociologie appliquée au développement local, travaille depuis deux années au sein de l'association Robins des Villes sur la problématique des friches industrielles et délaissés urbains vus sous l'angle de leurs modes d'occupations successifs pendant le temps de friche.

**Hervé Saillet**, architecte-urbaniste, co-fondateur et délégué général de l'association Robins des Villes, a induit la dynamique de travail sur ces friches industrielles dès 2001, avec la proposition de présenter l'association comme interlocuteur pour une première recherche-action au sein du programme interministériel de recherche « Cultures, villes,



dynamiques sociales », soutenu par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).

L'équipe aussi bénéficié des relectures, avis et propositions *d'Eric Oberson*, architecte-plasticien, également co-fondateur de l'association Robins des Villes et impliqué dans l'appel de recherche-action de 2001, ainsi que de *Jeremy Marcon*, architecte et ancien chargé de mission de cette première recherche-action sur la cartographie.

Ce comité scientifique s'est donné pour objectif le suivi régulier du processus de recherche : une lecture et une critique des rapports intermédiaires de recherche produits par l'association. Cette critique s'est effectuée lors de réunions mensuelles du comité ayant lieu à Lyon, à la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE), siège de l'association Robins des Villes.

Ces réunions ont assuré un échange d'informations utiles à la recherche, chacune des personnes investies en son sein évoluant dans les différents domaines de l'environnement urbain.

La mise en commun, pendant ces moments de travail et d'échanges, de multiples approches de la problématique et, plus généralement, des transformations urbaines, culturelles, politiques et sociales actuelles a été la source d'une grande richesse.

## CHAPITRE II

### *PRESENTATION DYNAMIQUES DES DEUX SITES RETENUS*



## PREMIERE PARTIE

La friche Renault-Véhicules-Industriels (R.V.I.)



Source : extrait de plan cadastral

La friche R.V.I. est ci-dessus représentée par l'espace noir au centre de l'image (emprise verticale la plus importante)

## **Construction dynamique de la friche R.V.I.<sup>16</sup>**

L'usine Renault-Véhicules-Industriels (R.V.I.) est située dans le quartier Montchat du troisième arrondissement de Lyon. Elle a cessé ses activités de production, puis de stockage de matériel automobile en 1997, en raison de sa délocalisation sur le site industriel de Vénissieux/St Priest.

### *CARTE DE LOCALISATION GEOGRAPHIQUE*

Cet espace de 75 000 mètres carrés, dont la seule emprise sur le tissu urbain est sa présence physique, a, depuis sa date de mise en friche, été libéré, en quelque sorte rendu disponible à la ville, à son environnement urbain.

Devenu un *lieu des possibles*, c'est la question de son devenir et des potentialités de requalification que sa défonctionnalisation a induit qui ont fait converger autour de cet objet singulier une multitude d'intérêts et d'enjeux autant politiques qu'économiques et sociaux.

Cette nouvelle disponibilité a généré un processus dynamique de projections imaginaires collectives et individuelles sur le lieu, projections émanant des différents groupes d'acteurs impliqués dans la vie de la Cité (élus politiques, artistes, techniciens, associations...), et plus localement des quartiers jouxtant la friche (Comités d'Intérêts Locaux, Conseils de Quartiers, Association de riverains, riverains).

Nous considérerons la mise en friche de l'ancienne usine R.V.I. - soit la question : *quel devenir pour l'usine R.V.I. ?* - comme point départ de notre analyse. Elle marque la naissance d'une *situation problématique*, entendue comme un « bouleversement possible et pressenti du cours des choses », un « ébranlement des repères de l'expérience collective<sup>17</sup> » qui va devenir « l'enjeu d'un travail collectif d'identification et de reconnaissance, de catégorisation et de stabilisation qui la constituera comme *problème public*<sup>18</sup> » en ce qu'il est « susceptible d'un traitement par l'action publique<sup>19</sup> ».

### **A. Mise en friche :**

#### **entrée en scène de prétendants à la *propriété du problème public R.V.I.***

La première équipe à se pencher sur le dossier R.V.I. est celle de Raymond Barre, qui « avait envisagé de faire un village d'entreprises pour permettre à des PME de se lancer. Mais la nouvelle équipe municipale a renoncé à cette idée<sup>20</sup> ».

Une seconde étude est commanditée en mars 2001 par Monsieur Vahé Muradian, vice-

---

16 Les parties A. et B. de ce chapitre sont inspirées de *R.V.I. D'une friche industrielle à l'expérimentation de formes du vivre ensemble*. Glen Buron. Master 2 Pro. Sociologie appliquée au développement local. Université Lyon2. Octobre 2005.

17 *Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une analyse pragmatiste*. Daniel Cefai, dans *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. Colloque de Cerisy, l'Aube Editions, 2002, page 65.

18 Op.Cit. page 66

19 Op.Cit. Page 58

20 *Un nouveau quartier va remplacer les usines Berliet*, Lyon Quartiers, décembre 2001

président du Grand Lyon, à l'agence d'urbanisme. Ce diagnostic porte sur l'ensemble du site et met en valeur ses potentialités de reconversion<sup>21</sup>. L'objectif est d'offrir, après rachat des terrains par le Grand Lyon, un site d'accueil pour une nouvelle antenne de la Société d'Enseignement Professionnelle du Rhône.

« Depuis dix ans, en effet, il est question pour la SEPR de regrouper toutes ses structures lyonnaises d'enseignement sur un seul site », profitant d' « une localisation proche du métro, des bus et du futur tramway et non loin de l'hôpital Edouard Herriot, qui convient parfaitement aux administrateurs de la SEPR(...)»<sup>22</sup> ».

Des plans d'urbanisme sont dressés à cette époque, augurant également le potentiel devenir de la partie nord de la friche (voir les plans de propositions de mars 2001 dans les illustrations en annexe).

Nouveau propriétaire des lieux à compter du 29 mai 2002, le Grand Lyon vend la partie Sud des tènements industriels au centre de formation, et les travaux de démolition débutent fin juillet 2003. En septembre 2003, il reste 40 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et parkings sur les 75 000 m<sup>2</sup> d'origine. Voué à l'accueil de 5200 élèves pour 65 métiers, le centre ouvre ses portes à la rentrée scolaire de septembre 2005.

D'après le même rapport prospectif, un *pôle santé* visant à désengorger l'hôpital Edouard Herriot tout proche, pourrait être le futur projet immobilier de l'îlot Nord. En parallèle et face à la démolition de près de la moitié de l'usine, les Architectes des Bâtiments de France, qui étaient favorables à la conservation intégrale des lieux, et sous l'impulsion d'acteurs locaux comme Mr Treille, Mr Laferrère et certains élus Verts, font classer une partie de l'îlot Nord restant. Ainsi, la verrière « belle époque », la porte monumentale de style 1900 et les shèdes des 510 mètres de la façade longeant la rue Feuillat sont classés et ainsi préservés d'une potentielle future démolition.

Dans la même volonté de préservation « de ces lieux remplis d'histoire », et redoutant « que l'ouvrage soit mis en vente et que de nouveaux besoins entraînent une disparition pure et simple de ce vaste ensemble », Michel Laferrère, professeur honoraire d'université à Lyon 3, propose de reconverter l'ancienne usine Rochet-Schneider en musée de Technologie, « ce qui permettrait à cet ouvrage, construit rue Feuillat, d'échapper à la démolition », « pour que Monplaisir ne voit pas disparaître les dernières traces de son passé industriel ». Ne comprenant pas pourquoi « depuis dix ans, Lyon tourne le dos à sa vocation industrielle », l'idée générale de Mr Laferrère est de créer « un musée comme il en existe à Berlin, Détroit ou Chicago, accessible au grand public, où des expositions permanentes assureraient une meilleure diffusion de la culture scientifique et technique ; un musée où l'on verrait des machines, des produits, des brevets, des archives, des catalogues, des tours de main...»<sup>23</sup>.

Le lieu se prépare également à accueillir la Biennale de la danse. Puis, le relais est passé à l'association Robins des Villes qui organise du 18 au 20 octobre 2002 la manifestation «Alice au pays des Villes » dans le cadre de la manifestation qu'elle organise tous les deux à trois ans et nommé les *Rencontres du Cadre de Ville*.

---

21 *Reconversion du site de Renault Véhicules Industriels. Analyses, propositions*. Agence d'Urbanisme de Lyon. Mars 2001.

22 *La SEPR s'installerait sur l'espace RVI à Lyon 3<sup>ème</sup>*, le Progrès, 07/07/1999

23 *Pour une préservation de l'usine*, le Progrès, 18/02/01

Pour sa part, le Comité d'Intérêt Local (CIL) du quartier Sans Souci se prononce « pour la réalisation d'une maison de l'enfance intégrée dans un espace vert et sportif », et adopte dans son assemblée générale du 4 avril 2004 l'avis suivant: « les conseils de quartier de Montchat et Sans-Souci se prononcent pour la réalisation, sur la partie du tènement RVI de la rue Feuillat non occupée par la SEPR (soit 4 ha) d'un espace vert d'un seul tenant, occupant la moitié de la superficie disponible, et comportant des équipements sportifs et socioculturels de proximité sur la superficie restante<sup>24</sup>».

En parallèle, *L.A.F'Riche Idée*, une association regroupant des parents d'élèves du quartier appartenant majoritairement à la FCPE, se crée courant 2004. Elle souhaite réinvestir une partie du parking de la friche pour y installer un jardin-potager. Participant à un repas de quartier qu'elle organise avec des personnes occupant la friche, elle plante son premier arbre en détruisant un carré de béton, organise des goûters-jardiniers et autres repas de quartier. Elle travaille avec une association, le *Passe jardin*, association favorisant la création de jardins urbains et l'échange d'expériences et de savoir-faire potagers.

D'autres acteurs, issus du milieu culturel lyonnais, connaissant le lieu et ses potentialités d'accueil, commencent également à s'intéresser à l'espace dont dispose l'ancienne usine R.V.I. Acte Public, « agence lyonnaise de booking et de management artistique », sollicite en avril 2002 l'aval du Grand Lyon quant à l'organisation d'une manifestation culturelle dans la friche. Une convention leur est accordée, s'étalant de début avril au 10 novembre 2002. Cette occupation de huit mois permettra, du 28 juin au 14 juillet 2002, et sous la responsabilité d'Acte Public, d'organiser le festival : « le jardin des possibles ». Il voit donc le jour à la friche R.V.I., après sa première édition dans un jardin de Caluire et les deux suivantes au fort St-Jean<sup>25</sup>.

Quant à la mairie du troisième arrondissement, le 4 juillet 2004, elle organisera dans le hall de son hôtel de ville et pendant *le jardin des possibles*, une collecte d'objets récupérés sur le site R.V.I. Elle entre ainsi dans l'arène publique qui se constitue peu à peu autour de la friche.

## **B. Deuxième mouvement : Du squat au conventionnement précaire.**

La dynamique de mobilisation prend naissance pendant le festival pluri-artistique *le jardin des possibles* (été 2002). Acte Public, organisateur et responsable officiel et légal de l'occupation, souhaite, au terme de la convention qui lui a été accordée par la mairie, pérenniser l'occupation de la friche et la placer sous sa responsabilité. L'agence propose aux pouvoirs publics la création d'une « entreprise fédératrice » autour d'un projet culturel, identifie quelques personnes participantes au festival et leur propose d'être partie prenante du futur projet.

---

24 *Rapport d'activité et moral. Exercice 2003. Assemblée générale du 1 avril 2004. Comité d'Intérêt Local Sans-Souci. Page 4.*

25 Ce festival « pluri-artistique » a été lancé en 1998 par l'entreprise lyonnaise créée il y a dix ans et travaillant dans de nombreux domaines artistiques à Lyon. Elle a notamment participé à la réflexion sur l'appropriation du site des Subsistances et travaille sur la création d'un pôle de musiques actuelles à Lyon.

Cependant, Acte Public n'arrive pas à s'entendre avec la mairie centrale sur les termes d'un renouvellement de la convention d'occupation de l'usine. Patrice Béghain, adjoint au maire de Lyon et délégué à la culture, prétextera un coût de remise en état trop onéreux.

Les artistes sont donc invités à quitter les lieux.

Certains restent et décident de s'organiser collectivement. Quelques personnes vont constituer les acteurs principaux des futures dynamiques de mobilisation et de structuration de l'occupation.

L'occupation prend progressivement une forme nouvelle. Deux espaces occupés se font face. L'ancienne usine se compose schématiquement de deux parties physiques distinctes.

Un entrepôt d'un seul tenant accueille l'association *NoMad*. Séparée par une allée couverte, une seconde partie s'ouvre sur un espace plus vaste, de plus de deux hectares, et accueille, sous le jeu de scissions et d'agrégations, quatre autres associations, La Vaca Loca y la Negra Soledad, Réservoir, Karybd et Reso.

Le rôle des pouvoirs publics est ici primordial dans la compréhension de la dynamique d'occupation de la friche R.V.I.

Face à un contexte polémique de *squat*, la mairie émet de nouveau la demande que soit créé un interlocuteur commun à l'ensemble des collectifs et individus occupants.

Si la communauté urbaine de Lyon est propriétaire des lieux depuis 2001, c'est Marc Villarubias, alors chargé des projets culturels à la ville de Lyon, devra dès lors suivre et mener les négociations entre les collectifs occupants et l'institution qu'il représente, la mairie.

Les pouvoirs publics imposent progressivement deux contraintes à l'occupation : le conventionnement et la création d'un « interlocuteur commun ».

Un déplacement a lieu dans la dimension d'occupation collective. Les premiers temps d'occupation étaient jusqu'alors consacrés à la délimitation, l'aménagement et la sécurisation d'ateliers et d'espaces de vie.

Alors que la dynamique d'évolution de l'occupation, dans son caractère expérimental, n'en est qu'à ses balbutiements, la nécessité se présente pour tous les collectifs et individus présents d'étudier les modalités d'un vivre ensemble qui n'émerge pas du processus dynamique même que contient en son cœur l'occupation.

Les différents collectifs et individus revendiquent peu à peu leurs espaces, s'installent, sécurisent et aménagent au gré des matériaux disponibles, récupérés ou non, leur espace de travail et de création artistique.

De son côté, l'institution mise devant le fait accompli se mobilise également.

La venue du maire de Lyon, Gérard Collomb dans les bâtiments de l'usine en mars 2003 laisse planer la volonté de la mairie de légaliser l'occupation par son conventionnement.

Lorsque l'institution se positionne et accepte de négocier avec les collectifs occupants, une

dynamique nouvelle est insufflée au sein de l'expérimentation à l'œuvre à RVI.

L'interlocuteur commun deviendra l'association Collectif-Friche-Autogérée, ou CFA-RVI, au cours du mois d'août 2003.

Alors que le mode de fonctionnement avéré au sein de l'occupation expérimente l'autogestion, le CFA-RVI peut être vu comme « le produit, non pas d'une volonté commune des occupants, engagés dans une recherche autogestionnaire, mais d'une contrainte de délégation qui a interrompu le processus même d'occupation<sup>26</sup> ».

Au cours des années 2003-2004, l'occupation de l'usine spéciale et l'organisation des collectifs à l'intérieur, devient l'objet de débats concernant les modalités de création et d'existence du CFA-RVI.

Les termes de la convention sont discutés, et l'institution acquiert alors peu à peu une place à part entière dans l'occupation.

Elle devient responsable légal et symbolique, en collaboration avec le CFA-RVI de la sécurité des activités prenant place dans les bâtiments de l'ancienne usine.

Une somme de modalités est fixée concernant le nouvel usage conféré à la friche RVI, défini comme un « lieu de production culturelle et artistique ».

Par une délibération au Conseil municipal du 19 avril 2004, la ville de Lyon met à disposition gratuitement et par une convention précaire d'un an, renouvelable tacitement, dans la limite de dix ans, une parcelle de l'ancien site R.V.I. au collectif friche autogéré R-V-I.

Dix articles composent la convention d'occupation.

Extraits :

L'article 3, concernant la destination du bâtiment conventionné, précise que :

*Les parcelles mises à disposition sont destinées à l'usage exclusif de l'occupant à des fins de production culturelle et artistique : espaces de création et de répétitions pluridisciplinaires, espaces de production de décors et costumes, espaces d'administration et de réunion.*

*Il ne s'agit en aucun cas d'un lieu de diffusion.*

*Il ne s'agit en aucun cas d'un lieu susceptible d'accueillir du public, hors manifestations ponctuelles et sous réserve de réunir les conditions de sécurité compatibles à la réception de public et sous réserve d'acceptation écrite des autorités compétentes saisies au préalable par l'occupant par lettre avec accusé de réception dans les délais nécessaires.*

L'article 7 permet à la ville de se réserver :

---

26 *Substances et RVI : deux friches qui interrogent la place de l'Art dans la Cité.* Elodie Croquet, Mathilde Duchaussoy, Adeline Gonin, Jérémie Martinez, Annie Panico. Master 2 Pro SADL. Université Lyon2. Janvier 2005. Page 13.



*le droit d'utiliser la Salle Blanche et/ou l'allée couverte du portail, sur une superficie n'excédant pas 3500 mètres carrés, dans une limite de 6 mois par an, par tranche d'au moins deux semaines, selon un calendrier établi contradictoirement et trimestriellement avec l'occupant.*

Ces deux articles posent deux conditions devenant les principales contraintes fixées à l'occupation. L'accessibilité de la friche est réduite à sa plus simple expression fonctionnelle : la production artistique et culturelle.

La diffusion par l'intermédiaire de rencontres et autres expositions se voit soumise à la législation en vigueur concernant l'accueil du public durant des manifestations. De plus, la mairie se réserve un espace au sein de l'espace de la friche, qu'elle pourra également occuper.

La friche R.V.I. peut être vécue différemment si l'on se projette du présent vers l'avenir, en réfléchissant à son potentiel devenir (« friche culturelle » par exemple) ou si l'on considère que l'occupation suit une évolution induite par l'expérimentation à l'œuvre en son sein et qui se construit au rythme des interactions qui composent et donne peu à peu du sens à cette occupation.

Ce deuxième aspect implique davantage une prise en compte du moment présent de la friche que de son temps futur.

R.V.I. est aujourd'hui un espace industriel résiduel bâti de 35 000 mètres carrés, utilisé sous conventionnement précaire avec la mairie par 5 collectifs d'artistes et d'indépendants.

Outil de production artistique pour certains, verrue dans le quartier pour d'autres, foncier à libérer en vue de l'installation d'équipements publics, lieu d'insécurité ou bien encore d'expérimentations sous toutes leurs formes, la friche telle qu'elle est nommée intrigue, fait parler et induit la production dans la ville d'une somme de discours très divers.

### **C. Troisième mouvement : Enjeux de friche.**

La friche R.V.I. est située au cœur du projet de constitution territoriale d'un des plus importants pôles technologiques européens dédiés aux activités biomédicales, projet piloté par la communauté urbaine de Lyon qui l'a nommé *Bio-parc*. L'objectif de ce projet est de « placer l'agglomération lyonnaise parmi les 5 " bio-clusters " européens leaders », grâce à un programme de construction immobilière favorisant l'implantation d'entreprises de santé.

De même, elle s'inscrit au cœur d'un quartier qui tend à devenir un ensemble résidentiel réservé aux étudiants en médecine et aux classes sociales moyennes et supérieures.

La friche R.V.I. représente une réserve foncière énorme du troisième arrondissement de Lyon. Sa mise en friche a généré une somme de projections imaginaires quant à son potentiel devenir. Elle est un espace de rencontre d'intérêts divergents induit par le positionnement d'un nombre importants d'acteurs.

La responsabilité institutionnelle du site industriel appartient, par un conventionnement avec son propriétaire, à la mairie centrale.

Le propriétaire de l'ancienne usine est la communauté urbaine de Lyon. Le site étant utilisé depuis l'année 2002 par cinq collectifs d'artistes et d'indépendants, elle ne peut pas en conserver la « gestion », puisque ne détenant pas encore, à l'exception de la biennale de la danse et l'art sur la place, la compétence culture lui ouvrant la possibilité de se positionner par rapport à l'occupation du site dont elle est néanmoins propriétaire.

Au niveau micro-local, plusieurs tendances majoritaires s'affrontent. Une première constituée par des associations pétitionnaires se positionnant contre l'occupation et l'utilisation actuelle de l'ancienne usine R.V.I. On y retrouve des syndicats de copropriétaires et des associations d'habitants sur lesquels pèsent des rumeurs les désignant comme des structures ayant été construites de toutes pièces sous l'impulsion de la mairie du troisième.

Une seconde, formée de parents d'élèves des quartiers alentour qui ont créé une association de quartier, L'A.F. riche Idée, et qui utilise une partie du parking de la friche pour y développer un jardin partagé, support de « goûters jardiniers » les mercredi après midi et de « dimanche de jardinage » auxquels s'associent régulièrement des artistes et indépendants utilisant l'ancienne usine.

De leur côté, les conseils de quartiers et C.I.L. de Sans-Souci et Montchat se sont retrouvés et positionnés d'un commun accord en avril 2003 sur les projets qu'ils souhaiteraient voir remplacer l'ancienne usine, et donc son utilisation actuelle. Des projets d'équipements publics comme une maison de l'enfance et un gymnase y sont défendus.

Le contexte de renouvellement du visage de cette partie d'arrondissement, avec notamment la récente construction adjacente à la partie restante de la friche R.V.I., d'une nouvelle antenne de la société d'enseignement professionnelle du Rhône (SEPR) a entraîné un afflux important d'étudiants, qui auront également peut être à terme besoin de résider non loin de leur lieu d'études. La superficie foncière disponible que représente la friche RVI se prêterait alors à un possible programme de construction immobilière de logements.

Un projet d'installation d'une déchetterie dans le quartier où se situe la friche R.V.I. est également envisagé. Il est proposé par la direction propreté de la communauté urbaine de Lyon. Cette infrastructure nécessiterait une superficie de 3500 mètres carrés à l'intérieur de l'ancienne usine.

Nous le comprenons, cet espace en friche, délaissé, constitue un enjeu de taille révélant une grande hétérogénéité d'acteurs, qu'ils soient partie prenante dans l'occupation, au sens où ils travaillent et/ou vivent dans la friche, ou qu'ils soient riverains, habitants du quartier.

De plus, les collectivités locales communiquent aujourd'hui à grand renfort de presse sur « la friche R.V.I. ». Certains politiques se félicitent que Lyon dispose aujourd'hui de sa « friche culturelle alternative », et s'interrogent sur son positionnement artistique contemporain. D'autres aimeraient que cet espace, dont la présence est perçue comme négative, soit démolie et remplacé par des équipements publics.

La friche R.V.I., de quelque manière qu'elle soit perçue, détient une profonde dimension politique qui stimule et attise le débat sur la ville.

Ainsi, en quoi la friche R.V.I. sert-elle à alimenter les processus de transformation des modes de production de la ville contemporaine ?

Si elle est représentative et met en lumière de nombreuses problématiques, tant artistiques (offre d'ateliers et d'espaces de production et de diffusion) que sociales (place dans la ville pour des populations minoritaires stigmatisées) et politiques (place dans la ville pour le droit à l'expérimentation de systèmes d'organisation et de régulation sociale différents des schémas classiques imposés), en quoi son existence et l'usage multiple qui en est fait apportent-t-il des réponses, voir des éléments de débats ?

Nous appréhenderons ces aspects problématiques par l'analyse de trois scènes d'acteurs distinctes : la scène des occupants répartis en 5 collectifs distincts, celle des associations de quartiers, représentés par deux associations locales, puis celle représentée par les collectivités locales, notamment par l'intermédiaire de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement.

## DEUXIEME PARTIE

L'usine des Textiles Artificiels du Sud-est lyonnais (T.A.S.E.)



Source : extrait du P.L.U secteur T.A.S.E.  
(Approbation novembre 2006)

La partie colorée C représente l'emprise foncière de l'usine.

## **A. Premier mouvement :**

### ***Désaffectation et tentative de ré-industrialisation : le privé omnipotent***

L'usine T.A.S.E. (Textile Artificielle du Sud-Est) est une ancienne usine de production textile. Elle est située sur le territoire de la commune de Vaulx-en-Velin Sud, au cœur d'un secteur industriel aujourd'hui relégué.

Construite en 1924 sous l'impulsion des patrons d'industries Edmond Gillet, Louis et Lucien Chatin à Vaulx-en-Velin, la S.A.S.E (Soie Artificielle du Sud-Est) accueille progressivement près de 3000 ouvriers.

L'usine commence à structurer progressivement un tissu urbain spécifique, aujourd'hui représenté par les petites et grandes cités T.A.S.E. : 97 maisons individuelles, 3 villas et 20 immeubles collectifs sont bâtis à partir de 1925.

C'est tout un quartier qui voit le jour.

Simultanément, des campagnes de recrutement à l'étranger, menées par la direction de l'usine, remplissent les ateliers et logements de Vaulx-en-Velin. Des travailleurs portugais, espagnols, italiens, yougoslaves et nord-africains s'y installent et vendent à l'usine leur force de travail. Ces dynamiques d'immigrations successives vont contribuer à façonner le visage multiethnique actuel de la commune de Vaulx-en-Velin.

De crise industrielle en crise industrielle, l'usine initialement nommée S.A.S.E. subsiste, transforme ses productions, change de nom. La S.A.S.E. (Soierie Artificielle du Sud-Est) devient T.A.S.E. (Textiles Artificiels du Sud-Est) en 1935, date à laquelle la première grève éclate. Les premiers licenciements ont lieu : 145 ouvriers, en majorité des travailleurs d'origine italienne reconnus comme antifascistes, sont licenciés.

La T.A.S.E. devient ensuite Comptoir du Textile Artificiel (CTA) en 1953 en intégrant le groupe Givet-Izieux. Rhône-Poulenc-Textile rachète l'usine en 1971, installe une unité de fil Nylon et Tergal, annonce la fermeture des ateliers de rayonne industrielle le 30 janvier 1975, licencie 700 personnes, et ferme définitivement les portes de l'usine en 1980, bouleversant tout un quartier qu'elle avait contribué à faire naître.

A partir de 1980, plusieurs opérations concernant le site industriel de l'usine T.A.S.E. vont se succéder pour lui donner le visage qu'on lui connaît aujourd'hui. J'y reviendrai plus bas, en me servant de la dynamique de transformation des activités de l'usine pour identifier les scènes d'acteurs mobilisées autour de cette problématique.

\*\*\*\*\*

Chacun des acteurs concernés par la transformation du site industriel de la T.A.S.E. mobilise en fonction de ses intérêts stratégiques propres, un mode spécifique d'appréhension de la problématique de l'évolution des fonctions de la friche industrielle. Chacun dispose de moyens qu'il peut mettre en œuvre et faire jouer en fonction de ces mêmes intérêts.

Lorsque Rhône-Poulenc annonce la fermeture des usines T.A.S.E., le site possède alors une vocation industrielle exclusive. C'est la direction de Rhône-Poulenc qui détient, de part son

titre de propriété, le pouvoir de décision quant à la future transformation. La municipalité à l'époque ne dispose que d'une faible marge de manœuvre par rapport à un groupe industriel puissant et pourvoyeur conséquent d'emplois et duquel la commune de Vaulx-en-Velin tire une contrepartie économique (emplois, taxes professionnelles...).

La direction de Rhône-Poulenc décide à cette époque de tenter de faire perdurer sur son secteur des activités industrielles par un jeu de filialisation et d'accompagnement financier d'autres industriels.

Rhône-Poulenc crée alors la société *SOPRAN*, dirigée par des cadres financiers, qui devient une filiale du groupe. Cette entreprise est censée se pencher sur la modernisation de certains sites industriels (les usines de Besançon et de Beaune passent à la trappe), et la transformation d'autres, dont la T.A.S.E.

En parallèle, et par un jeu de connaissances à la croisée du personnel et du professionnel, la direction de Rhône-Poulenc propose à un jeune entrepreneur industriel lyonnais, Mr Comte, de relancer des activités industrielles à Vaulx-en-Velin, dans les bâtiments des usines T.A.S.E.

**Mr Comte** est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon en 1958. Après un passage forcé dans les rangs de l'armée française mobilisée entre autres en Algérie, il rejoint comme cadre la direction du groupe Citroën à Paris.

En 1970, il débute sa carrière de « capitaliste », selon ses propres termes, en rachetant une petite entreprise de deux personnes, *Mech'outils*, rue Anatole France à Lyon. En un an, il décuple le chiffre d'affaires de sa première acquisition, tout en débutant ses activités industrielles dans le domaine de la mécanique. Progressivement, son « succès » entrepreneurial le conduit à acheter d'autres usines, impasse Feuillat, rue Baraban, rue Maurice Flandin à Lyon, une fonderie à Auxerre... Il rassemble progressivement 300 ouvriers dans ses unités de production.

Implanté fortement sur le secteur de La Part-Dieu, les transformations urbaines menées par la communauté urbaine et à l'œuvre dans cette partie de la ville le conduisent à envisager une délocalisation de ses activités, incompatibles avec la construction du centre d'affaires résidentiel. Indemnisé par la collectivité à hauteur de ses demandes, Rhône-Poulenc lui propose de venir s'installer à Vaulx-en-Velin, sur le site des usines T.A.S.E. alors en cessation d'activité.

A cette condition, Rhône-Poulenc entre alors dans le capital de sa société sous forme d'un prêt participatif, et les usines et ouvriers de Mr Comte deviennent fournisseurs du leader mondial de l'industrie chimique.

Pour un franc symbolique, il acquiert 10 000 mètres carrés de la T.A.S.E., le reste des bâtiments restant encore la propriété de Rhône-Poulenc.

Mr Comte y installe l'entreprise *Mech'outils*, une seconde entreprise de production de machine à bois, un atelier de tôlerie et un second atelier de tuyauterie. La ré-industrialisation de la T.A.S.E. est en cours.

L'ensemble des 10 000 mètres carrés sont pratiquement réoccupés. Après une proposition de Rhône-Poulenc pour qu'il implante d'autres activités industrielles sur un site à Valence

qu'il juge alors trop pétrochimique, il profite en 1984 du dépôt de bilan de l'entreprise *Brétaire* pour la racheter et se lancer ainsi dans la production des machines à produire le nylon. *Brétaire* était en effet l'une des deux seules usines en France à posséder les brevets des pompes détenus par Dupont de Nemours jusqu'en 1957.

Mr Comte et ses ouvriers deviennent alors à la fois fournisseurs et clients de Rhône-Poulenc. Les activités industrielles de la T.A.S.E. semblent reprendre vie, et Mr Comte et sa société deviennent l'unique opérateur industriel de la T.A.S.E.

Mr Comte suit avec intérêt les évolutions de l'industrie étasunienne. Il entretient des contacts et travaille avec un important groupe américain, Rockwell, qui dirige des usines de fabrication de machines à tisser, à Redding notamment. Après son second voyage sur ce site industriel, il découvre et est charmé par le premier magasin d'usine du monde, qui fonctionne de surcroît et selon lui à merveille.

De retour à Vaulx-en-Velin, il propose l'implantation d'une expérience de ce type dans le grand hall de production central de l'usine alors inutilisé. Rhône-Poulenc voit d'un bon œil, cette potentielle implantation qui lui permettrait éventuellement de revendre à Mr Comte cette partie de l'usine.

Mr Comte décline l'offre de vente de Rhône-Poulenc, mais soutient l'idée d'un magasin d'usine.

*SOPRAN* lui propose trois cadres de Rhône-Poulenc pour diriger l'entreprise.

## ***B. Deuxième mouvement***

### ***La faillite de la SCI « Le Second Marché . Entrée en scène d'un nouvel acteur privé***

Rhône-Poulenc cède les bâtiments représentés par le hall central de l'usine à Mr Comte à condition que la direction du magasin d'usine soit assurée par une société dont Mr Comte aurait le contrôle. Il crée alors une SCI, « Le Second marché ». Les travaux indispensables à l'accueil des futurs consommateurs nécessitent une remise aux normes importantes, accompagnée par la création de parkings extérieurs. Le coût de ces travaux est estimé à vingt millions de francs. Rhône-Poulenc investit la moitié, soit 10 millions, et un prêt est sollicité auprès de la Barclay's Bank pour l'autre moitié. A la demande de la banque, un bail emphytéotique est signé entre Mr Comte et la société « Le Second Marché ». Ainsi, en 1986, « Le Second Marché » devient propriétaire pour 99 ans des immeubles dans lesquels son activité va s'implanter. Elle débute officiellement en 1988. En 1990, la société est en faillite.

La banque ne peut pas saisir les immeubles, car les terrains et les immeubles appartiennent à Mr. Comte. Pour redresser financièrement l'opération, elle demande à Mr Comte de vendre. Celui-ci propose un prix qui rebute les banquiers.

Quelques années plus tard, un promoteur immobilier monte une opération qu'il va vendre à la banque et aux collectivités (communauté urbaine de Lyon et commune de Vaulx-en-Velin). Il se porte acquéreur du fond de commerce du « Second Marché ».

**Alain Partouche**, un des fils de la famille Partouche connue pour ses activités de machines à sous, et directeur de la société immobilière Résidences Prestige, entre en scène. Il se fixe comme objectif le rachat intégral du site industriel de la T.A.S.E.. Il projette d'y construire de 90 000 mètres carrés de logements résidentiels, 15 000 mètres carrés de commerces et 3 000 mètres carrés d'hôtellerie de luxe.

Alain Partouche se porte acquéreur progressivement des 2/3 des immeubles des emprises industrielles. Des compromis de vente sont réalisés avec Mr Comte, qui dispose du tiers restant.

Un jeu entre acteurs privés se met en place : Alain Partouche, Mr Comte et Mr Bernards, lui-même propriétaire des anciens bâtiments administratifs des usines Rhône-Poulenc où la SCI de la Soie est implantée, deviennent les trois acteurs privés propriétaires.

Bernards et Comte sont deux entrepreneurs industriels, acteurs privés agissant hors du contrôle des collectivités publiques. Bernards est un ami de trente ans de Mr Comte, et selon ce dernier, ne s'entend pas avec Partouche.

Les collectivités publiques, ne sont alors que spectatrices des tractations financières et du jeu stratégique auquel se prêtent les trois hommes d'affaires.

Cependant, la communauté urbaine de Lyon constitue la maîtrise d'ouvrage du projet du *Carré de Soie*. Elle a délégué le travail d'urbanisme global à un cabinet d'architectes, le **cabinet AABD**. Bruno Dumétier est nommé architecte-urbaniste en chef du projet du Carré de Soie, sous tutelle de la communauté urbaine de Lyon. Il est chargé de dresser et de proposer « les principes fondateurs du projet urbain du Carré de Soie », soit une vision globale des transformations urbaines qui prend la forme d'une projection imaginaire de ce que pourrait être ce futur « nouveau quartier ».

On assiste à une confrontation d'échelles de projection de la part des différents acteurs mobilisés autour du devenir de la TASE. Dumétier est architecte-urbaniste, et travaille à l'échelle territoriale des 500 hectares du projet.

Comte et Bernards sont entrepreneurs industriels, libéraux et travaillent à l'échelle de leurs activités industrielles, soit à l'échelle de leurs espaces d'implantation économique.

Alain Partouche, promoteur immobilier, en proposant un projet de reconversion immobilière du site de la TASE, devient en quelque sorte une interface entre le secteur privé strict que représentent Comte et Bernards, et le secteur public que représentent les collectivités locales en charge de l'administration des territoires qu'ils sont censés gérer par délégation.

Le projet immobilier de Partouche mobilise une double dimension : le secteur privé de la construction immobilière, et le secteur public, puisque son projet immobilier s'adresse à des populations qui à terme occuperont l'espace nouvellement transformé. Ainsi, il entre dans le champ de compétence des collectivités locales. Les projections urbanistiques de Dumétier et de son cabinet d'architectes, sont porteuses également de leurs propres dimensions sociales, économiques et politiques.

L'arène publique commence à se constituer avec l'entrée en scène de ces trois types d'acteurs, c'est-à-dire le privé strict représenté par Comte et Bernards, le public, représenté



par la communauté urbaine de Lyon et dans le cas de la T.A.S.E. par la commune de Vaulx-en-Velin, et le privé à dimension publique, avec Partouche et son projet immobilier, qui permet aux pouvoirs publics d'entrer en scène.

### **C. Troisième mouvement :** ***Arène publique et enjeux de friche***

Autour de la problématique de la transformation de l'usine T.A.S.E., et en continuité avec les premier et second mouvements, se constituent peu à peu différentes scènes d'acteurs qui projettent, à travers l'espace que représente l'ancienne usine, une somme de possibilités concernant sa requalification. Chaque scène propose ses propres projets, envies et aspirations, et rencontre en retour ceux émanant des autres scènes mobilisées.

Le concept d'arène a la double connotation d'un *lieu de combat* et d'une *scène de performances devant un public*. Si le public est ici à envisager « pas tant comme un organisme social qu'une forme étrange de vie collective, qui émerge autour d'un problème autant qu'il le constitue<sup>27</sup> », une véritable *arène* se crée progressivement autour de l'usine T.A.S.E.

Le concept d'arène publique est ici pertinent, et se prête à la contextualisation des jeux d'acteurs se mettant en place autour de l'usine T.A.S.E.. En effet, dans ce cas, « des acteurs individuels, organisationnels et institutionnels s'engagent dans un effort collectif de définition et de maîtrise de la situation perçue comme problématique. Ils expriment, discutent et jugent des opinions; ils dépistent des problèmes, lancent des signaux d'alerte ou d'alarme; ils entrent dans des disputes, des polémiques et des controverses; ils figurent des enjeux de conflit, résolvent des crises et réalisent des compromis<sup>28</sup> ».

Le problème public est saisi par les différentes scènes d'acteurs s'impliquant dans des réflexions concernant sa résolution. Ils tentent de s'en emparer à travers la mobilisation de différents registres de légitimité.

Lorsque Alain Partouche propose un projet immobilier pour l'ensemble du site foncier couvert par les bâtiments de l'ancienne usine, les pouvoirs publics, les associations locales et autres habitants et riverains entrent dans l'arène publique, créant alors un grand « théâtre d'actions conjointes coordonnées ou concertées, et donc de compétitions, de conflits et de controverses (...) ».

C'est ce grand théâtre, ce grand cirque urbain contemporain qui fera l'objet de la partie suivante, après avoir renseigné et identifié les différentes scènes d'acteurs qui participent à l'arène.

\*\*\*\*\*

---

<sup>27</sup> *Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une analyse pragmatiste*. Daniel Cefai, dans *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. Colloque de Cerisy, L'Aube Edition, 2002. Page 53.

<sup>28</sup> Op. Cit. Page 53.

## ***Enjeux de friche***

Jamais autant de qualificatifs positifs n'ont été utilisés depuis quelques années par les pouvoirs publics dans les discours officiels pour évoquer aujourd'hui la commune de Vaulx-en-Velin. On ne parle plus du Mas du Taureau de 1990, d'émeutes, de révoltes des banlieues, des quartiers, de précarité, de population captive et paupérisée, de drogue, de délinquance et d'errance, mais d'un « territoire potentiellement riche : riche en particulier de son environnement naturel, de son patrimoine industriel, de ses friches, de ses équipements sportifs, riche de son accessibilité, riche en raison de son positionnement charnière entre la périphérie et la ville centre<sup>29</sup> ».

Vaulx-en-Velin semble s'effacer, se dématérialiser derrière un nouveau nom, un nouvel intitulé, le Carré de Soie, ce « nouveau quartier où il fera bon vivre ».

Mais qu'est-ce que Vaulx-en-Velin ? Ce sont deux entités géographiques distinctes, l'une située au nord, l'autre au sud. La carte suivante, mise en ligne sur le site internet de la municipalité, reflète cette réalité.

### ***Carte mairie***

On y découvre avec une précision relative le nord de Vaulx-en-Velin, avec les quelques repères que constituent la mairie, le centre culturel Charlie Chaplin récemment déclaré scène régionale, et les noms des quelques axes de circulation majeurs.

De l'autre côté du canal de Jonage, au sud, aucune indication porteuse de sens ne permet de saisir la réalité physique de la seconde partie administrative de Vaulx-en-Velin.

Finalement, Vaulx-en-Velin Sud s'efface progressivement de la carte administrative de sa commune d'appartenance. Le *Carré de Soie* fait son apparition, semant une certaine confusion quant à sa signification : intitulé d'un projet de renouvellement urbain, nom d'un nouveau quartier ? Quel est l'ancien ?

Deux réalités semblent se confronter actuellement : celle de cette partie de Vaulx-en-Velin occupée par des sudistes, comme ses habitants se définissent à demi-mot : ils vont pour la plupart faire leurs courses à Vaulx-en-Velin (au nord), mais n'y habitent pas. Ils habitent au sud.

Ce sud, cette pièce rapportée, tend aujourd'hui, par une forte politique axée sur la communication et le marketing urbain, à se voir requalifier par *l'image*. La communauté urbaine de Lyon présente dans sa plaquette de communication sur le Carré de Soie un espace qu'il est possible d'appréhender comme vierge, en friche. « Sa vocation est de reconquérir des friches industrielles, mettre en valeur un patrimoine naturel et industriel très riche et créer un nouveau quartier en s'appuyant sur une offre de transport exceptionnelle ».

Pourtant, une connaissance fine du terrain amène à découvrir sur cette partie du territoire diverses réalités sociales qui viennent pondérer le discours officiel.

---

<sup>29</sup> Gérard Claisse dans *Concertation sur la première phase du projet Carré de Soie : phase de dialogue et des propositions*, page 10.

Le *diagnostic partagé des usages* réalisé par l'association Robins des Villes délimite par son observation fine des pratiques et usages des habitants sur le territoire délimité par le Carré de Soie cinq grands ensembles distincts : le secteur Bonnevey-Cusset (rue de la Soie, rue Jara et pôle multimodal), Cyprian-les-Brosses, Vaulx-Sud (entre la route de Genas et l'avenue Roger Salengro, quartier Logirel-Les Brosses), Vaulx-Nord-Est (quartier de La Balme) et l'ensemble T.A.S.E. (usines T.A.S.E., petites et grandes cités). Dans toutes les plaquettes de communication à destination du grand public, aucun de ces espaces ne fait l'objet d'une quelconque évocation.

Ces différents espaces habités sont administrés officiellement par la commune de Vaulx-en-Velin et ses compétences de gestion urbaine de proximité. Cependant, la maîtrise d'ouvrage que constitue la Communauté Urbaine de Lyon tend, dans son optique de développement économique et de rayonnement international, à faire fi de certaines réalités non attrayantes pour les investisseurs privés porteurs de richesses financières.

Comment la commune de Vaulx-en-Velin envisage-t-elle la transformation du secteur de Vaulx-en-Velin Sud ? Quelle marge de manœuvre arrive-t-elle à conserver face au projet Carré de Soie piloté par le Grand Lyon œuvrant quant à lui selon ses propres prérogatives ? Le site industriel des anciennes usines T.A.S.E. constitue sur le secteur de Vaulx-en-Velin Sud, et globalement au sein du périmètre défini par le Carré de Soie, le futur nouvel espace résidentiel. Le foncier appartenant à deux entrepreneurs industriels et à un promoteur immobilier, comment les collectivités locales impliquées dans le projet font-elles valoir leur objectif de développement territorial ? Quels sont les points de cristallisation des conflits et par l'intermédiaire de quels outils stratégiques, conventions, tractations les différents acteurs mobilisés répondent-ils aux différents enjeux prenant forme dans leur représentations respectives ?

Le secteur de la T.A.S.E. constitue, dans ses formes et dans l'imaginaire individuel et collectif, les racines de l'histoire sociale de Vaulx-en-Velin Sud. Qu'advient-il des espaces représentatifs de cette histoire et des réalités sociales actuelles du territoire de Vaulx-en-Velin Sud ?

\*\*\*\*\*

L'usine T.A.S.E. est insérée dans un des neuf grands projets de transformations urbaines de l'agglomération lyonnaise : le Carré de Soie. La question de l'évolution future de ses activités est aujourd'hui au cœur d'une vaste *arène publique* mettant en scène une pluralité d'acteurs organisés ou non.

La situation problématique est liée à sa transformation.

Elle ne peut pas être déconnectée de l'environnement urbain global dans lequel elle s'inscrit, le Carré de Soie. De plus, la complexité engendrée par cette pluralité d'acteurs est renforcée par une superposition d'échelles spatiales, temporelles et administratives inhabituelles.

En effet, si la communauté urbaine de Lyon constitue la maîtrise d'ouvrage du projet *Carré de Soie*, les communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin sont elles aussi impliquées dans le projet. Chacune de ces collectivités locales disposent de compétences spécifiques en matière d'administration et de gestion territoriale.

Rapporté au périmètre total que constitue la délimitation du projet du Carré de Soie, un certain nombre d'acteurs entrent également en compte : les acteurs associatifs locaux, la diversité des populations habitant le territoire de Vaulx-en-Velin-Sud, dématérialisé aujourd'hui par l'appellation Carré de Soie, et que je qualifierai de non-organisée de façon instituée. Sont également présents les entrepreneurs industriels et promoteurs immobiliers en ce qui concerne le champ de l'action privée.

Grande diversité d'acteurs mis en scène par le projet du Carré de Soie, rencontres et confrontation entre des institutions administratives locales aux compétences en matière de gestion territoriale spécifiques et différentes, auxquelles s'ajoutent un troisième aspect problématique qui est la diversité des échelles temporelles et spatiales que le projet articule.

En effet, la communauté urbaine de Lyon projette les transformations à venir du périmètre du Carré de Soie à l'échelle de son territoire d'administration. L'objectif général est la « redynamisation de la première couronne urbaine de l'est-lyonnais ». Elle suit une prospective urbaine homogène avec la volonté de créer une nouvelle centralité liée au Carré de Soie, soit un pôle fort en terme de « loisirs » et de « culture ». Concrètement cela se traduit par l'accompagnement d'implantations économiques (grandes surfaces commerciales, commerces, multiplexe cinématographique principalement) en parallèle avec la mise en place d'une offre de transport en commun supplémentaire et de l'aménagement à des fins récréatives de l'hippodrome.

La mairie de Vaulx-en-Velin poursuit des objectifs dans une certaine mesure plus localisés, avec la volonté de transformer durablement l'image dépréciative et dévalorisante véhiculée et souvent associée dans l'imaginaire par l'évocation de la commune qui rime avec émeutes urbaines, délinquance, trafic de drogues...

La complexité problématique liée à la T.A.S.E. s'exprime également dans les temps du projet. La maîtrise d'ouvrage planifie le projet du Carré de Soie sur une échelle prospective allant de 20 à 30 ans, en intégrant le projet urbain Carré de Soie aux différentes dynamiques de construction urbaine sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (articulation du Carré de Soie avec la politique que mène le Grand Lyon en terme de « Grands projets » : aménagement des berges du Rhône, Cité internationale, quartier de Gerland, La Duchère, Lyon-Confluence, La Part-Dieu, Porte des Alpes et Vaise).

La municipalité de Vaulx-en-Velin s'inscrit par défaut dans cette temporalité d'agglomération, mais se rapproche de fait de temporalités plus réduites, pressée par les attentes et besoins des habitants qu'elle représente officiellement.

Quant aux acteurs privés, ils travaillent dans un champ restrictif de temps immédiat, soit à l'échelle des temporalités s'étalant d'un début de chantier à sa finition, pour envisager ensuite, connecté au projet urbain, mais en marge des prérogatives publiques, une rentabilisation de leurs investissements financiers initiaux.

Au cœur de la problématique se situe donc la question de la transformation et du changement.

A partir de cette problématique du changement, qui, en ce qui nous concerne, verra Vaulx-en-Velin Sud intégrer ce « nouveau quartier où il fait bon vivre », l'évolution et la transformation des activités du site des usines T.A.S.E. seront analysées par le prisme des

différentes scènes d'acteurs mobilisées. Ces différentes scènes constitueront le fil directeur de l'analyse problématique.

En parallèle et de façon complémentaire, nous nous attacherons à mettre en lumière les différentes composantes qui enrichissent et complexifient la problématique, soit :

➤ les différentes échelles spatiales (localistes) et temporelles mobilisées par chacun des acteurs identifiés dans leur représentation de la T.A.S.E. ainsi que du projet urbain, et ce en fonction de leur statut, de leur rôle dans le projet Carré de Soie.

➤ les différentes compétences relatives à chaque acteur, en fonction de son statut au préalable expliqué, à envisager insérées dans les interactions d'échelles temporelles.

➤ les imaginaires et représentations symboliques que chaque partie projette sur l'espace encore aujourd'hui industriel que représente l'usine T.A.S.E..

De plus, nous mènerons un travail de recueil d'informations et d'analyse supplémentaire concernant l'usine T.A.S.E., à partir de deux projets culturels et artistiques qui ont tenté de s'implanter fin des années 1990 dans une partie des bâtiments de l'ancienne usine. Les projets *L'Escalé* et *Rêve Pour Tous* furent les deux seules et uniques propositions exogènes d'évolution d'une partie du statut des bâtiments. Menés par des structures associatives reconnues, aucun des ces deux projets n'a vu le jour. Nous tenterons de proposer une analyse de ces deux échecs.

In fine, et par l'observation précise des dynamiques conflictuelles naissant de la rencontre des différents acteurs mobilisés autour de la problématique de la transformation et de l'évolution des activités situées sur le site des usines T.A.S.E., nous verrons, par l'analyse des stratégies déployées et identifiées, la manière dont cette problématique sera « appropriée » en vue de sa « résolution ». Cette analyse articulera une identification des enjeux aux travaux d'identification et de reconnaissance, de catégorisation et de stabilisation qui ont constitué l'usine T.A.S.E. comme « problème public », en ce qu'il est susceptible d'un traitement par l'action publique.

Le projet du Carré de Soie est porteur de différents enjeux se rapportant aux différentes échelles de représentations politiques et administratives qu'il mobilise.

Appréhendé par le prisme de l'emprise foncière que représentent les anciennes usines T.A.S.E., l'enjeu global est double. D'un côté, il s'agit de transformer le secteur de Vaulx-en-Velin Sud par la création d'un « nouveau quartier » venant se substituer aux actuels.

Différents moyens sont mis en œuvre. La création du pôle de loisirs marchands en est une composante. Il fait acquérir au territoire une offre de services de consommation allant de la grande surface commerciale aux services récréatifs qui prendront place dans l'hippodrome.

L'emprise occupée par la T.A.S.E. est le futur espace d'implantation de logements. Elle représente la composante résidentielle du projet du Carré de Soie. Cette future destination semble être actée et acceptée par les collectivités.

Cependant, les collectivités ne disposent pas de la maîtrise foncière du site de la T.A.S.E., qui appartient pour l'instant à trois acteurs privés.

De quelle marge de manœuvre les pouvoirs publics disposent-ils sur la future destination des emprises occupées par la T.A.S.E. ? Quels sont les attentes et objectifs des collectivités locales par rapport aux objectifs propres au promoteur ? Finalement, comment cohabitent et se confrontent les champs du public et du privé que le projet du Carré de Soie articule de fait ?

Le territoire de Vaulx-en-Velin Sud est habité aujourd'hui par des populations d'une grande diversité sociale et ethnique. Quelles places occupent-elles et comment sont prises en compte leurs attentes et leurs réalités d'existence par les collectivités et promoteurs qui globalement pilotent les transformations à venir ?

Si les dynamiques actuelles de transformation induites par le projet urbain se focalisent actuellement sur la maîtrise du foncier, première étape indispensable d'un développement futur, comment les habitants trouveront-ils une place, et quelle place, dans ce qui veut être aujourd'hui un « nouveau quartier où il fera bon vivre » ?

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées concernant l'usine T.A.S.E. en tenant compte de son inscription dans le projet urbain du Carré de Soie :

Si les collectivités publiques sont à l'origine du projet du Carré de Soie pour un objectif commun qui est la « mise en valeur territoriale », elles ne disposent pas d'un pouvoir égal dans la maîtrise d'œuvre, et n'ont aucune maîtrise foncière dans le cadre du projet. Chacune d'elles poursuit des objectifs qui leurs sont propres.

La communauté urbaine de Lyon, qui pilote la maîtrise d'ouvrage du projet du Carré de Soie, se cantonne à l'expression de ses compétences communautaires que sont l'aménagement urbain et l'accompagnement politique d'un développement économique.

Ces compétences s'expriment par l'aménagement et la mise en route des lignes de tramway Léa-Leslys, le prolongement de la ligne A du métro avec un arrêt supplémentaire après Laurent Bonnevey, l'arrêt « La Soie ». Elle doit pour ce faire composer avec un acteur au statut singulier qu'est le Sytral, syndicat mixte composé d'élus du Grand Lyon et du Conseil Général du Rhône, « autorité organisatrice » du réseau de transport en commun de l'agglomération, dont la gestion est confiée à Kéolis Lyon, société privée filiale du groupe européen Kéolis.

De plus, le projet du Carré de Soie s'inscrit dans des prérogatives politiques, voire politiciennes. A l'aune des futures élections municipales de février 2008, le président de la communauté urbaine de Lyon, Gérard Collomb, tente de prouver à la population de l'agglomération son engagement et son efficacité dans le développement de la ville-centre et de ses alentours, d'autant plus que parmi les neuf grands projets du Grand Lyon, seul le Carré de Soie est situé hors de la commune de Lyon. Ce projet s'inscrit dans les deux grandes prérogatives qui ont présidé à la création progressive de l'institution « Grand Lyon » : le développement économique et le rayonnement international. La communauté urbaine agit donc dans une volonté de développer une image forte et dynamique de son agglomération, l'image étant une des composantes majeures des politiques urbaines aujourd'hui. A ce titre, Roger Brunet parle de « l'omphalographie », signifiant « la

volonté des villes d'être nombril du monde, pour devenir la première<sup>30</sup> ».

La municipalité de Vaulx-en-Velin a détenu un rôle majeur dans l'émergence du projet sous l'impulsion de son maire Maurice Charrier, qui s'était à ce titre défini lui-même comme « père géniteur » du pôle<sup>31</sup>. Tout comme la communauté urbaine de Lyon, elle poursuit une politique d'image, soutenant avec acharnement la venue du « pôle de loisir s » et du multiplexe Pathé sur sa commune<sup>32</sup>.

L'objectif principal est de changer l'image peu favorable que traîne la commune depuis les médiatiques et publicisées révoltes des quartiers et événements au Mas du taureau en 1990.

« Avant de penser l'aménagement du Carré de Soie comme image de qualité environnementale urbaine, la volonté première de Vaulx est de détourner l'attention portée sur les problèmes sociaux de la commune. Au niveau national, Vaulx-en-Velin a toujours été un territoire d'expérimentation pour les mesures sociales de la politique de la ville. Elle se veut aujourd'hui être territoire d'expérimentation d'un projet de loisir ambitieux et de mesures d'habitations « durables »<sup>33</sup> ».

Malgré ses prérogatives concernant notamment le site industriel des usines T.A.S.E., elle est aujourd'hui à la merci des décisions des investisseurs privés, et tente, en usant d'outils stratégiques spécifiques (Plan Local d'Urbanisme (PLU) principalement), de faire valoir ses volontés politiques quant aux futures transformations de la T.A.S.E. et, globalement, de la partie sud de son territoire d'administration.

De plus, les communes ont aujourd'hui de moins en moins de pouvoir dans les projets urbains, la compétence de l'urbanisme étant passée aux mains de l'intercommunalité, soit ici de la communauté urbaine de Lyon. Leurs compétences se résument donc à l'aménagement des voiries et de l'éclairage public, ainsi qu'à délivrer les permis de construire, point important du point de vue de la construction, cependant déterminée par le PLU aux mains de la communauté urbaine.

Contrairement à la communauté urbaine, la municipalité possède la compétence culturelle, Elle est donc en mesure d'accompagner, voire de soutenir certaines initiatives locales et associatives sur son territoire.

Cependant, les seuls projets qui ont été validés sur le Carré de Soie sont des projets de développement économique strict, dont la gestion a été délégué à des concessionnaires privés qui sont les seuls à pouvoir financer des grands projets de développement.

Les projets d'action culturelle, liés d'une manière ou d'une autre à l'histoire sociale de

---

30 *Stratégies spatiales : comprendre et maîtriser l'espace*. Roger Brunet. Page 77.

31 *Et maintenant, un hippo-patinoire*. Lyon Figaro. 17 octobre 2001.

32 Maurice Charrier s'était à cette époque, soit à partir de 1999, confronté publiquement à Gérard Collomb alors maire du neuvième arrondissement de Lyon, qui souhaitait voir s'implanter le multiplexe Pathé sur le territoire de Vaise. Les titres des journaux sont à cet égard plutôt évocateurs : *Pathé préfère Vaulx-en-Velin à Vaise pour son prochain multiplexe* (Le Progrès, 21 septembre 2000), *Pas de multiplexe pour le 9ième* (Lyon Figaro, 20 septembre 2000), *Collomb dans le Pathé* (Lyon Figaro, 21 septembre 2000)...

33 *Le Carré de Soie : inscription d'un projet urbain dans la problématique territoriale de l'Est Lyonnais. Application et jeux d'acteurs*. Katy Rossignol. DESS Sociologie appliquée au développement local. Octobre 2005. Page 63.

Vaulx-en-Velin (projet L'escale portée par l'association Peuplement et Migration, projet Rêve Pour Tous porté par un collectif d'associations), n'ont jamais pu voir le jour sur ce territoire, la collectivité ayant refusé de les supporter soit économiquement dans le premier cas, voir politiquement pour le deuxième projet...

Ce sont pourtant des cultures qui ont marqué ce territoire, l'ont façonné et fait vivre depuis près de 50 ans.

Ces aspects culturels semblent s'évanouir dans les premières phases du projet du Carré de Soie, au profit du lancement d'un vaste programme privé concernant la construction d'un pôle de loisirs. Celui-ci prendra la forme d'un vaste centre commercial en centre urbain s'appuyant sur un pôle multimodal développé.

Quelle est l'articulation entre les identités culturelles singulières composant le territoire concerné par le projet du Carré de Soie et la création d'un centre commercial important ?

L'usine T.A.S.E. représente en tant qu'élément symbolique du Carré de Soie, cette histoire sociale, qui articule un passé industriel étroitement lié aux histoires des migrations à Vaulx-en-Velin.

Les transformations que subira l'usine T.A.S.E. révéleront de quelle manière le projet du Carré de Soie est réellement piloté.

Si les projets culturels de réhabilitation de l'usine ou d'une partie de l'usine T.A.S.E. n'ont jamais vu le jour, on peut se demander si cela est dû au fait que la communauté urbaine ne dispose pas à l'heure actuelle des compétences culturelles d'administration du territoire de l'agglomération, alors même qu'elle émet le souhait de voir se réaliser un équipement culturel au sein de l'usine T.A.S.E. et qui relèverait de son échelle d'administration.

C'est bien la question de l'évolution des activités, des fonctions de l'ancienne usine qui constituera la trame de ce travail d'analyse.

Finalement, cette problématique de la transformation de l'ancienne usine n'est ni plus, ni moins qu'une représentation réduite des transformations à l'œuvre à une échelle plus vaste que celle de l'ensemble du périmètre délimité par le projet du Carré de Soie.

Nous porterons donc notre analyse sur les différentes représentations que traduisent chaque acteur face à l'ancienne usine T.A.S.E. Au préalable, nous identifierons précisément les différentes scènes d'acteurs mobilisés, et, en fonction de notre problématique, nous proposerons et justifierons un choix parmi l'ensemble de ces acteurs.

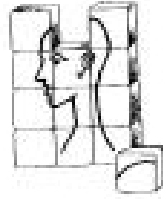
### ***Récapitulatifs des différentes scènes d'acteurs mobilisées autour de l'usine T.A.S.E. :***

Prenant le parti d'inscrire l'étude dans une perspective dynamique et remontant l'histoire des transformations qu'ont subies les usines T.A.S.E., les acteurs retenus pour l'analyse suivent cette évolution. Nous nous attacherons à analyser et à entretenir que les acteurs encore aujourd'hui mobilisés autour de l'usine T.A.S.E. : Commune de Vaulx-en-Velin (service d'urbanisme, service culturel, cabinet du maire), Communauté Urbaine de Lyon, mission carré de soie, promoteur immobilier (Alain Partouche), entrepreneurs industriels (Mr Comte et Mr Bernards).



# CHAPITRE III

*Notes sur la ville-désert*



Un certain nombre de points problématiques peuvent être relevés dans les discours du personnel politique confronté à un moment donné à des initiatives d'occupations d'espaces délaissés dans la ville.

Nous esquisserons dans le paragraphe qui suit une première proposition de recensement.

Nous scinderons notre propos en trois sous-parties distinctes, correspondant aux deux exemples d'espaces délaissés retenus pour l'analyse.

Les discours concernant la friche R.V.I. relèvent principalement de la problématique générique de l'*occupation* avérée par le fait.

Nous agrémenterons cette première sous-partie en alimentant notre travail par des extraits de retranscriptions de discours issus de la journée d'échanges organisée par l'association Robins des Villes le 20 avril 2006 dans les locaux de la communauté urbaine de Lyon.

Les discours concernant l'usine T.A.S.E. relèvent, quant à eux, des possibilités de réutilisation d'un espace encore en friche, non occupé, mais soumis à des prérogatives économiques insérées dans le cadre d'un projet de transformation urbaine en cours, de grande ampleur et aux enjeux financiers et politiques importants.

Avant d'entrer dans les détails de l'analyse, nous souhaitons revenir rapidement sur le terme de squat. Nous contextualiserons cette notion au regard de l'occupation de la friche R.V.I..

Nous postulons dans ce qui suit que la friche R.V.I. n'est jamais passée réellement par une dynamique de *squat*. En effet, depuis la première occupation avec le festival *Le jardin des possibles*, les interactions entre occupants et pouvoirs publics n'ont cessé de structurer la dynamique d'occupation. Alors que la convention officielle couvrant le festival arrive à échéance en novembre 2002, c'est de suite par un jeu d'envoi de courrier à la mairie et à la communauté urbaine que la période de « squat » débute.

Jamais la friche R.V.I. et ses 35 000 mètres carrés occupés n'ont été un espace autonome. Si les occupants conservent en son sein une marge de manœuvre individuelle et collective, l'espace pris comme entité d'expression est contrôlé et échappe à l'auto-organisation des individus et collectifs qui se le répartissent. Seule une minorité des occupants agit par l'intermédiaire de pratiques visant leur autonomisation et tentent de les inscrire dans une dynamique de *squat*. Bon nombres d'individus et d'associations à la friche entretiennent un rapport opportuniste de consommation d'espace en vue d'une production artistique formelle et reconnue comme telle. La friche est alors tour à tour un tremplin, un faire-valoir identitaire et professionnel.

Globalement, les thèmes principaux récurrents dans les discours concernant les espaces délaissés, occupés ou non, peuvent être recensés comme suit :

- Choc des cultures de projet et de management : l'exemple de l'interlocuteur commun.
- La crainte du politique de s'exposer à des mouvements de protestation sociale : jouer publiquement le « mauvais rôle » / prendre le risque d'être « impopulaire ».
- La confrontation entre les temps du projet institutionnel urbain, relevant d'objectifs programmés à l'avance et ceux du processus indépendant d'expérimentation sociale, correspondant plutôt au temps de l'action.
- Pour les propriétaires de biens (publics ou privés), la crainte de ne pas récupérer leur bien à l'échéance d'une potentielle mise à disposition temporaire.
- L'organisation technocratique institutionnelle remise en cause par la forme des projets alternatifs prenant place dans les espaces délaissés : la question de l'ajustement mutuel des pratiques et l'invention de nouvelles cultures professionnelles et institutionnelles.
- L'éternel renvoi des occupations, c'est-à-dire des usages, aux questions de mise aux normes des bâtiments occupés : l'argument judiciarisant.
- Occupants, utilisateurs et représentations stigmatisantes extérieures.
- Confrontation de deux ordres de légitimation.

## **Première partie :**

### **Conflits face à une occupation, cas de la friche R.V.I.**

#### **A. La question de la représentation**

➤ L'interlocuteur commun ou la question de la représentativité et de la lisibilité de l'occupation, des usages prenant place dans l'espace délaissé : les pouvoirs publics dépassés.

L'administration politique française repose sur un système représentatif exclusif et rigide. Son personnel est composé d'élus auxquels une ou plusieurs fonctions sont assignées. L'organisation d'une communauté urbaine par exemple suit un schéma hiérarchique formel basé sur la délégation de pouvoir. Un président à qui est associé un cabinet politique chapeaute un ensemble de directions et de directeurs, chacun comptable d'un champ de compétences bien spécifiques (écologie urbaine, logistique et bâtiments, voiries...). Chaque direction regroupe un certain nombre de services, de missions aux compétences strictement délimitées. Les statuts et rôles sont clairs. Président, vice-président, directeur, techniciens et conseillers-experts de certains programmes de travail s'inscrivent dans la pyramide hiérarchique de leur institution d'appartenance.

Lorsque cette mégastructure hiérarchique rencontre une expérience telle que la dynamique d'occupation de la friche RVI, une contradiction naît et tend à créer un conflit autour de la représentativité.

En effet, l'expérience à l'œuvre à RVI se veut, dès l'origine, soit à partir de novembre 2002, une expérience autogestionnaire. Si cette autogestion, revendiquée au départ, est encore mal définie par les différentes personnes qui y prennent part, elle implique cependant une donnée claire qui ne cessera d'être au cœur des débats en interne : celle de la question de l'interlocuteur commun aux différents collectifs qui peu à peu se crée pendant la dynamique d'occupation.

Espace de 35 000 mètres carrés, occupé progressivement par près d'une cinquantaine de personnes aux modes de vies, représentations, activités et positionnement dans l'occupation extrêmement hétérogènes, la question de la représentativité de cette diversité devient problématique lorsque les négociations débutent entre pouvoirs publics, soit les institutions locales concernées (mairie d'arrondissement, mairie centrale et à moindre échelle communauté urbaine) et occupants (individus et collectifs).

Lorsque la phase de négociation de la convention débute, les discours du personnel politique, à l'exemple de celui reproduit ci-dessous, évoquent explicitement ce point de conflit important, voire central.

*Je veux dire : nous, on a un interlocuteur qui représente une association, mais on ne peut pas avoir x personnes comme interlocuteurs c'est impossible.  
Bah ! Parce que d'abord, c'est la loi, tout bêtement, et puis c'est beaucoup trop compliqué, fallait bien qu'ils se mettent d'accord entre eux, s'il y en a un qui demande quelque chose et l'autre qui demande son contraire comment voulez vous qu'on fasse ?  
Elisabeth Blanc-Bernard*

Le défaut de représentation formelle et formalisée se caractérise par l'absence d'un chef ou d'un responsable clairement identifié. A qui doit-on s'adresser ?

Si effectivement la tradition politique française trouve ses fondements dans un système hiérarchique présentant des responsables pour telle ou telle mission, c'est, au-delà de la rencontre entre modes de représentations différents, une confrontation entre modes d'organisation politique.

Cette confrontation entre certains modes d'organisation politique comme celui rencontré au départ pendant l'occupation dynamique de la friche est très justement résumée par Fabrice Lextraît dans le paragraphe qui suit :

*La pluralité d'acteurs, la multiplicité des noeuds décisionnels, le refus de personnalisation de la direction sont autant de pratiques qui décontenancent parfois les responsables institutionnels. L'illisibilité tant décriée trouve sans doute sur ce point un (mauvais) argument de plus. En fait, ce qui est contesté dans ces pratiques tient à l'impossible contrôle des projets qui par leurs démarches pragmatiques ont installé un système qui, malgré une dépendance très forte à la relation institutionnelle (éviter l'expulsion ou faire augmenter une subvention impose une grande capacité de négociation), a garanti une certaine autonomie politique. Les capacités de pression, conscientes ou inconscientes, formelles ou informelles, sont moins fortes sur ces expériences que sur celles labellisées<sup>34</sup>.*

## **B. La question de l'opinion publique**

➤ La crainte de s'exposer publiquement à un mouvement de protestation.

L'histoire des occupations d'espaces délaissés dans les villes, et particulièrement dans l'agglomération lyonnaise, est riche et parsemée d'épisodes s'étalant sur de plus ou moins longues périodes dans le temps.

Si la politique d'urbanisation intercommunale et communale lyonnaise a aujourd'hui littéralement fait disparaître du paysage urbain bon nombre d'expériences d'occupations indépendantes par l'intermédiaire de programmes de *renouvellement urbain* ou de *développement* de quartiers, il n'en reste pas moins que les élus qui à un moment donné, ont eu pendant leur mandat à composer avec des initiatives de squat conservent en mémoire certaines conséquences d'expulsion survenant suite à des occupations.

Pierre Dumont, actuel vice-président communautaire à l'action foncière témoigne de la crainte que véhicule une possible publicisation des expulsions.

*On me signale un jour dans une maison qui était dans un état pitoyable, dans le bois de St-Clair, il y avait une quarantaine, une cinquantaine de roumains qui s'étaient installés. Donc on est vite allé voir là-bas ce qu'il se passait et on les a fait évacuer, car cette maison était très dangereuse. Donc on les a fait évacuer ce qui nous a valu une manif dans la rue, des insultes à n'en plus finir (...).*

Pierre Dumont.

---

34 *Une nouvelle époque du développement culturel*. Rapport à Michel Duffour. Secrétariat d'état au Patrimoine et à la décentralisation culturelle. Fabrice Lextraît, avec le concours de Marie Van Hamme et Gwenaëlle Groussard. Mai 2001. Volume deux page 43.

S'il s'agit, dans l'extrait de discours ci-dessus, du cas de familles Roms, il en va de même pour les occupations politiques d'espaces délaissés. Lorsque le squat Le Rap'Thou est expulsé par la force des pentes de la Croix-Rousse, au début des années 90, il s'ensuit deux jours de manifestations trouvant leur expression la plus intense dans la tenue d'émeutes. Les différents médias se chargent à ce moment de rendre public ce qui devient alors un événement.

Ces situations sont peu confortables pour les responsables politiques qui s'exposent alors à toutes les critiques. Ces expulsions contribuent souvent à donner un peu de temps de parole aux occupants, à rendre lisible et visible ce qui d'habitude est caché. Le méchant squatteur, voleur, profiteur devient un habitant de la ville qui tente de transformer par l'action le cadre de vie dans lequel il évolue. Il donne à voir publiquement une manière de vivre en ville et un positionnement politique différent s'exprimant hors des systèmes socioculturels construits.

De caractère subversif, cette publicisation renforce le positionnement de certains élus qui, à l'heure actuelle, ne souhaitent pas revivre des expériences de confrontations physiques et frontales avec les occupants d'espaces délaissés.

Lorsque Gilles Buna, cumulant les casquettes de vice-président communautaire à l'urbanisme, délégué du maire de Lyon à l'urbanisme et directeur adjoint de l'agence d'urbanisme, est interrogé au sujet du devenir de l'école des Beaux Arts de Lyon en passe d'être désaffectée, sa réponse est univoque : *il faudra la démolir le plus vite possible. Ce pour éviter de suite tous les problèmes dus au squat.*

Gilles Buna était maire du premier arrondissement de Lyon lors de la vague d'expulsion des différents lieux alternatifs qui faisaient à l'époque vivre la Croix-Rousse au rythme d'occupations et d'activités indépendantes. Il ne veut pas revivre ces situations, et préfère se protéger plutôt que de s'exposer publiquement.

Revêtir le « mauvais rôle », s'exposer publiquement, prendre le risque d'être impopulaire... sont autant de menaces pour le politique mis devant le fait accompli.

### **C. La question des temporalités**

➤ La difficulté de remettre en cause des projets planifiés sur le moyen ou le long terme, dans le cas des ZAC par exemple, ou des grands projets de ville. Il est en fait question ici de la rencontre entre des temporalités propres à certaines pratiques s'inscrivant dans la ville.

Au sujet de l'occupation de la friche RVI, Vahé Muradian, occupant la fonction de délégué à l'urbanisme de la mairie du troisième arrondissement, rappelle la réalité fonctionnelle d'un planning d'investissement attribué à une zone de projet délimitée.

*Ce qui est beaucoup plus compliqué à faire et ce que généralement le grand public ne comprend pas ou même je dirais une approche intellectuelle de la question, c'est la programmation budgétaire. Actuellement ce qui est programmé comme engagement à la communauté urbaine, puisque c'est la CU qui est l'acteur de cette affaire, qu'on appelle en programmation pluriannuelle d'investissement... est consommé déjà presque aux trois quarts par le mandat précédent, en l'occurrence je pense que c'était au moins deux tiers.*

(...)

*Tout ceci fait partie d'une grille, on a une grille quand on est vice-président d'une délégation, c'est celle que j'avais quand j'étais vice-président où j'avais à la fin du mandat la totalité de la responsabilité en matière d'urbanisme... une grille où vous avez le listage de toutes les opérations et vous avez le montant de l'opération et la répartition de ce montant dans le temps. C'est un planning d'investissement, ni plus, ni moins.*

Vahé Muradian

La communauté urbaine met à l'étude et programme sur le long terme de vastes chantiers de transformation urbaine. Cette programmation maîtrisée vient alors rencontrer ici et là des résistances, des grains de sables qui viennent enrayer la mécanique institutionnelle. C'est de cette rencontre souvent conflictuelle que se révèlent toutes les contradictions de la gestion institutionnelle de l'espace urbain.

L'urbanisme accompagné de ses politiques institutionnelles d'urbanisation destitue la capacité d'action contenu dans les individus et groupes d'individus qui vivent dans la ville.

➤ La peur de ne pas récupérer son bien après une mise à disposition signée comme temporaire au préalable. Certaines expériences renforcent cette peur, qui naît souvent de l'appropriation naissante qu'en font les occupants, les habitants de l'espace considéré. Cette peur s'exprime bien dans les propos de Pierre Dumont lorsqu'il évoque la campagne, testée il y a quelques années, de démolition systématique et rapide des bâtiments désaffectés pour les transformer temporairement en espace gazonné et ouvert.

*Alors ça a présenté beaucoup de difficultés parce que, quand il s'agit d'engazonner un terrain sur lequel on a un ou deux sous-sol, ça fait ramener des quantités de terre extraordinaires, puis quand les enfants du quartier ont pris l'habitude de s'amuser sur ce terrain et le jour où l'on voit apparaître une grue sur le terrain le grutier se fait insulter. Donc c'est vrai que ça a été difficile, mais on le fait chaque fois que la chose est possible.*

Pierre Dumont

On retrouve cette même interrogation chez Samuel Bosc, technicien attaché au cabinet de l'adjoint à la culture du maire de Lyon. Il n'évoque ici que la problématique sous l'angle de l'action artistique, mais il est certain qu'elle peut être étendue à toutes les formes de réutilisation temporaire d'espaces délaissés.

*Une fois que l'artiste est censé, parce qu'il a signé une convention, quitter le lieu et que finalement il ne le souhaite pas, ça pose un certain nombre de soucis, bien sûr pour d'autres artistes qui pourraient en profiter, mais aussi des problèmes parfois qui sont relationnels, et j'insiste beaucoup là-dessus avec tous les gens que je rencontre, mais les problèmes des bailleurs, des propriétaires privés, c'est : qu'est-ce qui se passe si, dans deux ans, je veux faire des logements sur le site que j'ai réservé et que l'équipe ne veut pas partir. Une fois que c'est bloqué, une fois, les autres propriétaires disent bah voilà, vous voyez l'exemple, voyez comment ça s'est passé chez eux, je suis bloqué, il y a une manifestation.*

Samuel Bosc

➤ *Temps du projet urbain et temps de l'expérimentation, de la dynamique sociale.*

Après le graph et le hip-hop, c'est au tour des friches et autres lieux de fabrique d'être l'objet de l'attention des institutions.

S'entourant d'experts, majoritairement chercheurs universitaires en anthropologie et sociologie, elles s'interrogent sur les formes de partenariat institutionnels à construire pour « dessiner la juste manière d'être présent à ces populations<sup>35</sup>».

En effet, « le plus souvent ces projets échappent aux cadres de classement et d'évaluation classiques, recherchant indépendance et autonomie par rapport aux pouvoirs publics<sup>36</sup> ».

« Bien accompagnées par les autorités locales qui ont en charge de respecter et de faire respecter les besoins résidentiels, sécuritaires de ces populations en quête de lieu de vie et de faire, ces initiatives peuvent constituer un atout pour la conduite des politiques sociales et urbaines<sup>37</sup>».

Formalisées sous le vocable de *nouveaux territoires de l'art*, les initiatives locales de réappropriation d'espaces vides dans les villes par des individus et collectifs, sont appréhendées comme futur et potentiel « outil d'aménagement culturel », grâce auquel est envisagé au sein des ministères et autres services déconcentrés de l'Etat d'apporter des réponses, voire de nouvelles modalités d'action face aux « maux sociaux » actuels.

Accompagner les « trajectoires atypiques de jeunes en rupture de famille, d'école ou de société », en faisant référence au travail réalisé autour du hip-hop dans les banlieues qui a permis « d'approcher certains jeunes, de les apprivoiser et en quelque sorte les écarter de la tentation de s'enfermer dans les quartiers de la périphérie ».

Faciliter l'intégration des populations de quartiers sinistrés socialement et économiquement par les délocalisations industrielles massives, en insistant sur la capacité « à dynamiser des relations de proximité et de lointain » par l'invention « de nouveaux modes de relation aux publics, y compris de voisinage ».

A terme, « enclencher des processus de gentrification d'un secteur urbain désaffecté ».

Ainsi, les pouvoirs publics veulent s'emparer de cette nouvelle problématique que pose le réinvestissement d'espaces en friches, de *délaissés urbains*, par des individus y menant des activités à vocation artistique et culturelle.

Effectivement, les fondements propres à chacune des initiatives singulières, certaines recensées notamment par Fabrice Lextra, contiennent en leur essence des dimensions sociales, artistiques, culturelles et économiques qui, tout en faisant voler en éclat le caractère souvent monofonctionnel de la majorité des équipements publics, se trouve être une force de propositions nouvelles concernant les politiques publiques urbaines.

L'occupation de la friche RVI est révélatrice de la façon avec laquelle l'institution procède de façon générale en ce qui concerne ces « lieux d'Arts alternatifs ».

Les individus et collectifs d'artistes ont su, avec le temps, tisser des liens avec des groupes d'habitants du quartier dans lequel est insérée la friche. L'association, *L'A.F'Riche'Idée*, a même vu le jour pendant l'année 2004. N'attendant pas une validation institutionnelle

---

35 *Arts, productions artistiques et cohésion sociale*. Claude Rouot. Ministère de la culture et de la communication. Mai 2005 . Page 2.

36 *Vers une nouvelle époque de l'art ?* Fabrice Raffin. Revue Arco Noticias n°25. Madrid. Automne 2002.

37 *Arts, productions artistiques et cohésion sociale*. Claude Rouot. Ministère de la culture et de la communication. Mai 2005 . Page 5.



quant à sa présence sur le parking de la friche RVI, elle y a installé un jardin potager, et y organise des *goûters-jardiniers* et autres repas de quartier avec les artistes de la friche et leurs riverains. Les relations de proximité ainsi créées, constituent une « participation » concrète des « habitants » à la vie de leur quartier, de leur ville, en y recréant du « lien social ».

Généralisation des procédures de concertation urbaine, mise en place de conseils de développement, de quartiers... sont autant de dispositifs institutionnels qui invitent la population à se saisir des problématiques publiques. Les occupations d'espaces en friche représentent, dans ce cadre, un mode de participation dans la Cité supplémentaire, qui intéresse à ce titre les institutions.

Cependant, et comme le fait remarquer Claude Rouot, ces initiatives naissent « de la conjugaison d'une critique sociale inscrite dans la production esthétique, par l'invention de modalités de production et de diffusion originales et par l'engagement individuel fondé sur une critique des mondes marchands ».

C'est donc justement en dehors ou contre l'institution qu'elles se construisent dans des processus dynamiques. Elles prennent tout leur sens dans le fait même que l'institution est rejetée, voir reléguée au rang de simple partenaire potentiel. Elle ne participe pragmatiquement parlant en rien aux processus de construction des occupations.

Lorsque les pouvoirs publics se proposent d'accompagner ces initiatives, sont-elles prêtes à accepter de se placer sur la même échelle de participation que les individus et collectifs qui prennent part aux occupations ?

Bien souvent, la collaboration entre pouvoirs publics et collectifs et individus occupants est le fruit d'une démarche des occupants eux-mêmes, souvent contraint par des besoins économiques. Les espaces réinvestis sont parfois vastes et délabrés, nécessitant des coûts de remise en état minimum ne pouvant être assumés par les associations occupantes.

L'organisation même des individus occupants laisse souvent perplexe les élus politiques et autres personnels des collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat.

Parallèlement à ce premier constat d'incompatibilité actuelle entre les modes d'action traditionnels républicains et les formes d'organisation sans cesse mouvantes qu'inventent constamment les collectifs et individus occupants, comment les institutions en charge de la gestion des territoires urbains appréhendent-elles cette expérimentation ?

Dans un premier temps, qu'est-ce qui légitime pour les pouvoirs publics la présence de tant d'individus dans une friche industrielle ?

Lorsque nous interrogeons à ce sujet les élus du troisième arrondissement, la réponse semble unanime.

*C'est bien que les artistes s'y soient installés, parce les bâtiments seraient déjà complètement démantelés, puisque quand RVI est partie, ils ont enlevé leur gardien, immédiatement après, on a vu arriver les ferrailleurs pour démonter... donc dans la friche, il n'y a plus un morceau de cuivre et ils commençaient déjà à démonter les toits. Donc les artistes, ça a arrêté ce processus de démantèlement on va dire.*  
Elisabeth Blanc-Bernard.

*Ça c'est la décision qui a été prise en début de mandat de dire : qu'est ce qu'on fait de ce truc, puisque de toute façon pendant six ans on ne va rien y faire, alors est-ce qu'on le laisse comme ça à l'abandon, on le laisse se dégrader tout seul comme ça arrive toujours, avec tous les risques de squats qu'on connaît.*

Vahé Muradian.

On trouve ici la valeur d'usage positive que Fabrice Lextrait exprime dans son rapport :

*La production de valeur est simple à analyser. Le propriétaire ne perd rien et évite même parfois des coûts liés à la non-occupation du site, la collectivité gagnant une valeur sociale et artistique de proximité qui n'aurait pas été produite faute de ce premier investissement en production que représente le lieu de travail<sup>38</sup>.*

Fabrice Lextrait

De plus, comme l'exprime ici Christian, peintre et disposant d'un atelier à la friche RVI, le regroupement permet d'éviter la dégradation progressive du lieu et peut remplir d'autres fonctions, comme celle de contrôle social de l'espace délaissé.

*Au début, moi je pensais qu'avec la friche, au moins toute la couche sociale un peu délinquante, elle se trouvait à la friche. Tous les perdus ils sont à la friche, on sait où ils sont et ça permet de les contrôler. S'ils ferment la friche les 130 ils s'éparpillent à Lyon et ça redevient le bordel alors que là ils savent qu'il y a un pôle...après il doit quand même y avoir un bon sentiment, pour faire des ateliers, une friche, pour aider les artistes à travailler.*

(...)

*Moi ce dont j'ai peur c'est si la droite passe dans deux ans, c'est un danger pour la friche.*

Christian, Réservoir. (Collectif CFA-RVI)

*Artistes-maçons, artistes-gardiens de friches* sont également des expressions que nous avons pu retrouver dans les discours d'autres individus occupants.

Cependant, la valeur d'usage positive conférée au lieu par son occupation libère de l'espace disponible face à l'offre culturelle qu'on sait bien en deçà des demandes des multiples troupes, compagnies, associations, collectifs et individus nécessitant des locaux pour y mener à bien leurs projets à vocations culturels et artistiques.

L'occupation de la friche est ici un moyen d'éviter une dépréciation de la valeur du foncier inutilisé et encore non fonctionnalisé.

Cependant, le vivre ensemble expérimental engendré par l'occupation commune de l'espace de la friche amène les pouvoirs publics à intégrer progressivement la dynamique à l'œuvre, et ce dans la prise en compte politique et technique de ce qu'elle engendre.

*On n'est pas dans quelque chose de figé. Tout le monde apprend, toutes les choses elles se calent et elles évoluent au jour le jour. Chaque mois les choses elles sont un peu différentes. La manière dont le site évolue personne peut.. enfin, on peut l'anticiper peut être un minimum, mais pas tant que ça en fait, et après il y a un espace de négociation et de*

---

**38** *Une nouvelle époque du développement culturel.* Rapport à Michel Duffour. Secrétariat d'état au Patrimoine et à la décentralisation culturelle. Fabrice Lextrait, avec le concours de Marie Van Hamme et Gwenaëlle Groussard. Mai 2001. Volume deux page 10.

*dialogue qui existe, donc moi je les vois tous les quinze jours, donc de toute façon on fait le point tout les quinze jours.*

Marc Villarubias.

Ce positionnement de Marc Villarubias ne représente tout de même qu'un individu parmi d'autres responsables politiques locaux comme Vahé Muradian qui pointe cette différence de temporalité existant entre le rythme avec lequel l'expérimentation évolue et celui avec lequel les politiques publiques locales se mettent en place.

Ce décalage dans le temps, mis en valeur par Vahé Muradian, est renforcé par une idéologie plus personnelle concernant le sens produit par l'occupation de la friche RVI. Lorsque je l'interpelle sur la production à l'œuvre au sein de la friche qui peut représenter également une production sociale au sens où s'expérimente des formes d'organisations collectives alternatives, sa réponse est sans équivoque.

*Oui mais...y'a un produit social (un peu énervé)...tout ce qu'on produit est un produit social, quand vous faites de la lessive, c'est un produit social. Donc il n'y a pas de différences pour moi entre... enfin il y'a pas de différences, bien sûr qu'il y en a des différences mais on est dans le même domaine, on est dans le domaine tout le monde a vocation à travailler dans l'intérêt de la société, tout le monde. Il y a très très peu de monde qui travaille dans un sens contraire. L'essentiel de la population, les travailleurs, les ouvriers, les ingénieurs, les cadres, les techniciens, les fonctionnaires, tout le monde travaille dans l'intérêt de la société. Le mec qui conduit un bus, il travaille dans l'intérêt de la société. Donc tout le monde à un titre ou à un autre travaille à l'intérêt de la société. Il n'y a pas une prééminence des uns par rapport aux autres a priori bien sûr. A un moment donné bien sûr, on juge sur un instant donné, à un endroit donné que c'est un tel qui va prendre... euh... qui va prendre... euh... qui va être destinataire de l'équipement. D'accord ?*  
Vahé Muradian

Les artistes travaillent-ils à son sens dans l'intérêt de la société ? Mais quel est *l'intérêt* de la société ? Celui que définit Vahé Muradian ou celui généré par la prise en compte de la diversité qui compose cette « société » empreinte de symbolisme unitaire ?

On le voit, si certains élus semblent se positionner dans un registre d'acceptation du caractère expérimental des occupations de friche industrielles et autres espaces délaissés, il apparaît que le chemin restant à parcourir sera peut être un peu plus long pour d'autres.

➤ La culture française d'administration des projets urbains demeure encore pour l'instant relativement éloignée de certaines pratiques sociales et culturelles prenant place dans la ville, moins parce qu'elle ne les connaît pas ou peu, mais davantage parce qu'elle ne dispose pas des moyens techniques dans son organisation administrative pour les appréhender au plus proche de ce qu'elles représentent et renferment.

Cependant, il est possible de remarquer qu'une place est laissée à l'expérimentation de méthodes de suivi et d'accompagnement institutionnels sortant des cadres traditionnels d'administration technique et politique de certains projets prenant place dans certains espaces délaissés.

## D. Sécurité et stigmates

➤ *La conformité des espaces délaissés aux normes de sécurité en vigueur est également un leitmotiv dans les interventions des personnels politiques et techniques de la ville. S'il est vrai que certains espaces bâtis délaissés peuvent représenter un danger lorsqu'ils sont réutilisés sans mise en conformité préalable, on peut cependant s'interroger sur la responsabilité légale des propriétaires qui laissent leurs biens se dégrader sans aucune intervention préalable à la désaffectation, si ce n'est murer leurs accès.*

### ➤ *Occupants et représentations stigmatisantes*

*Je pense qu'ils (les membres du CIL) assimilaient les occupants de la friche aux voyous qui faisaient des tags sur les murs, de la dégradation de biens publics.*

*Comme tout le monde, on a fait l'amalgame avec les taggeurs, qu'est-ce que ça va être ce ramassis de marginaux, qu'est-ce qui se passe là-dedans, ça doit être des beuveries...c'était la rumeur qui courait dans le quartier. Jusqu'au jour où on a rencontré les gens de la friche et que je me suis rendu compte sur place de ce qu'il en était.*

Roland Nantermet, président du CIL Sans-Souci

La rencontre crée un renouvellement des représentations stigmatisantes. Cependant, il apparaît que l'ordre fonctionnel auquel se réfèrent certains acteurs locaux continue de jeter le trouble sur un lieu vécu comme chamboulant l'ordre des choses.

*Mais c'est vrai que quand même, l'équipement est disparate, c'est le côté bohème c'est sympa, mais ça en a choqué certains, que les chaises soient bancales, qu'elles ne soient pas toutes pareil, qu'on soit accueilli dans un lieu de répétition, on a trouvé des chaises un peu partout. Il n'y a pas de structure. Ce n'est pas une salle de réunion.*

Roland Nantermet

Une confusion homogénéisante est à l'œuvre pour désigner les *occupants* de tel ou tel espace délaissé. Ce qui semble ne pas se conformer à la norme sociale dominante est rejeté et génère une méfiance qui peut parfois se transformer en protection. C'est finalement la méconnaissance de telle ou telle pratique qui entraîne le stigmate et génère son lot de préjugés et d'idées reçues. Choc de génération, de culture entraînent dans une société qui assure son maintien par la peur (précarité/flexibilité, illusion d'une insécurité ambiante) de multiples conséquences sociales discriminantes et ségrégatives.

## **Deuxième partie :**

### **Conflits face à un espace délaissé inscrit dans un projet urbain, cas de l'usine T.A.S.E..**

La dynamique en cours de transformation de l'usine T.A.S.E. reflète à demi-mot le mouvement global qui progressivement s'empare de la ville en vue de modifier ses formes. D'une ancienne emprise industrielle, l'usine T.A.S.E. est aujourd'hui la pièce centrale du projet urbain du Carré de Soie. Composante résidentielle de ce projet, s'étalant sur plusieurs hectares, elle mobilise autant une opportunité financière pour le promoteur qui la possède qu'un symbole de l'histoire ouvrière passée ayant façonné le visage multiethnique que reflète ce territoire pour une partie de la population.

Le projet du Carré de Soie est piloté par la communauté urbaine de Lyon, relayée par la commune de Vaulx-en-Velin. Si ces institutions publiques tentent en collaboration avec un cabinet d'architecte de définir les grands principes d'aménagement du site, c'est un promoteur immobilier, un privé qui détient la propriété de l'emprise foncière occupé par la TASE.

Entre ces deux acteurs majeurs, les habitants sont la pièce intermédiaire d'un jeu entre pouvoir public et privé. Ils sont anciens travailleurs ou issus de ces générations, pour la plupart immigrés, et conservent en leur cœur et leur mémoire, la trace d'un passé aujourd'hui révolu, mais ayant conditionné leur présence à cet endroit de la ville de Vaulx-en-Velin.

Les acteurs rencontrés sont principalement ceux détenant un pouvoir d'exécution, de décision sur la marche du projet Carré de Soie. Cette partie se nourrira de ces entretiens.

#### **A. Usine T.A.S.E. et Carré de Soie : un jeu entre pouvoir public et privé.**

Sans aucune maîtrise foncière sur le territoire concerné par le projet urbain du Carré de Soie, la communauté urbaine de Lyon et la mairie de Vaulx-en-Velin tente de restructurer une vaste zone en attente.

Les promoteurs et entrepreneurs privés usent de divers arguments pour faire valoir leurs projets financiers dans une perspective lucrative.

Si les pouvoirs publics se prévalent de mener une vaste expérimentation de concertation avec les habitants du Carré de Soie, il n'en reste pas moins que seules des concessions de second ordre, comme certaines transformations de surface leurs sont accordées.

Ainsi, les pouvoirs publics sont dépassés par un projet ambitieux, sans détenir la possibilité de s'arrêter à un moment donné sur les réalités sociales vécues par les habitants.

Lorsque j'interroge Stéphane Bienvenue, attaché au cabinet du maire de Vaulx-en-Velin, au sujet des capacités que détient la municipalité face à un promoteur, en l'occurrence face à Alain Partouche, la réponse ne fait que confirmer ce constat.

Comment arrivez-vous à faire face à un promoteur immobilier, en tant que commune ?

*Il n'y a pas que la commune, il y a le Grand Lyon aussi. Et puis il y a des petits arrangements politiques, économiques. Vous savez le nombre de projets qui s'arrangent alors qu'on ne sait pas, plutôt ici, plutôt là, comme ça... Après il y a toute la négociation politique et économique qui sont à d'autres échelles. Je te donne ceci, tu me donnes ça, on fait ça là-bas. Ça, ce sont des choses qui se font sur tous les projets urbains.*

Est-ce que ce n'est pas exclure de ça, malgré les consultations qui ont eu lieu, les réunions publiques, le fait de sortir quelqu'un d'un taudis, lui mettre trois arbres, une poubelle, il met une minute de moins pour aller chercher son pain il est content, il votera pareil pour le même maire aux élections, outre ça, c'est quoi la place des habitants dans le projet ?

*Alors la place des habitants... bah... il y a deux choses là-dessus, il y a ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Ça c'est pas négociable, et si vous n'êtes pas contents, aux prochaines élections vous voterez contre moi. Ça c'est des choses sur lesquelles l'élu ne discute pas. Après sur ce qui est négociable, euh... il y a deux volets... euh... il y a le projet urbain... et je pense que sur le Carré de Soie, les ateliers de concertation... le débat l'a permis... il y a des choses... par exemple l'axe A8, Dumétier la première fois qu'il a présenté l'axe A8 c'était comme ça le trait, et puis maintenant le trait il ne sera plus comme ça, parce que les habitants ont dit clairement non, et le trait ne sera pas comme il l'était au début. Parce que les habitants ont dit non.*

Stéphane Bienvenue, cabinet du maire de Vaulx-en-Velin.

Les pouvoirs publics et, en premier plan, la communauté urbaine détiennent le pouvoir conséquent de modifier les plans d'occupation des sols, aujourd'hui plans locaux d'urbanisme, sans être propriétaires du foncier. Si le propriétaire en détient l'usage, la collectivité locale détient provisoirement la destination.

*Quand on a un terrain très bien positionné qui appartient à un promoteur qui n'attend qu'une seule chose, c'est de pouvoir déposer un permis de construire, et par contre sur un terrain qui oblige à faire un bâtiment industriel, ben il ne peut pas le faire. Ca c'est un moyen de conserver, c'est un moyen de conserver un terrain, et peut-être qu'il y a des terrains qui resteront industriels parce qu'on veut les conserver pour dans 10-15-20 ans quand le marché sera là.*

Gilles Sabaterie, agence d'urbanisme de Lyon

Malgré cet argument stratégique, il n'en reste pas moins que la pression est forte sur une zone concernée par un projet aux imbrications économiques et politiciennes importantes.

*C'est là qu'on voit que la communauté urbaine, qui a été conçue comme un niveau de gouvernance destiné à penser l'urbanisme pour dépasser les contradictions des collectivités locales, n'a strictement pas joué son rôle depuis qu'elle existe. Et la preuve la plus flagrante c'est l'opération Carré de Soie. Une opération où il y a le métro, le CFEL, l'évidence d'une connexion transport une décennie ou l'autre, même s'il le PDU l'inscrit d'ailleurs très tôt comme une opportunité évidente, donc cette CU n'a jamais acheté un m2 sur ce secteur, c'est effarant.*

Jocelyne Béard, Observation des données urbaines, mairie de Vaulx-en-Velin

L'espace de rencontre ouvert par la confrontation entre administrateur public de l'espace urbain et promoteur privé de ce même espace induit la mise en place d'un jeu d'acteur excluant de fait la capacité d'action des usagers et usagères de l'espace dont le jeu est l'objet.

*Les gens qui se mobilisent autour de la TASE n'ont aucun pouvoir sur les décisions actuelles. Evidemment, les gens comme moi ont obtenu qu'on lance un projet urbain. Et il faut bien avouer que l'urbaniste n'a été nommé que bien longtemps après le début du projet. Il fallait bien faire un cadre, mettre un ruban sur ce paquet, et en même temps on sent bien que pour les élus ce n'est pas du superflu mais quand même du luxe. On sent bien dans ce contexte que la question du patrimoine a été exclue. Il a été inscrit, mais je suis absolument certaine que toutes les opérations vont se passer pareil, c'est à dire oui, effectivement, l'hippodrome, c'est un patrimoine, l'usine de Cusset, c'est un patrimoine, mais lorsqu'on arrive sur l'opération, par exemple l'hippodrome, c'est une opération immédiate, on dit alors oui on va garder les bâtiments 1930, ils sont intéressants ils ont du cachet et puis finalement non, ça ne nous arrange pas, alors on va garder le portail. Oh et puis non finalement, qu'est-ce qu'on va en faire. L'usine de RP c'est un peu la même chose. Et puis ça à l'air en mauvais état, on va rien en faire. Dumétier il est là pour la décoration. C'est comme ça que je le vois.*

Jocelyne Béard, Observation des données urbaines, mairie de Vaulx-en-Velin.

Les initiatives autonomes, les initiatives indépendantes dans les espaces délaissés de la ville éprouvent de nombreuses contraintes à user dans un temps plus ou moins courts de l'ouverture créé dans le tissu urbain. Le flou généré par les dynamiques conflictuelles entre acteurs dominants et légitimes devient un atout à utiliser et faire valoir.

Les promoteurs de leur côté sont les premiers à user de la stigmatisation que génèrent certaines formes d'occupations d'espaces délaissés. Mr Comte rappelle dans l'extrait de retranscription qui suit comment certaines occupations peuvent être appréhendées en vue de maximiser ses intérêts dans une perspective utilitariste.

Au-delà des questions de sécurité et d'obligation de gardiennage, parfois assurée par des familles de gitans sur les sites en friche, l'occupation devient stratégique pour le privé, comme elle l'est pour la collectivité lorsqu'elle décide d'installer, par exemple, durant le temps de friche d'un bâtiment, une compagnie d'artistes.

Si les objectifs poursuivis par les entités publiques et privées diffèrent, la méthode est identique : jouer de l'occupation pour tenter d'assurer une transformation d'usages dans le temps conforme aux projets préalablement définis par leurs soins.

Par rapport à ça, l'espace en friche, vous avez une responsabilité par rapport à ça.

*C'est une de nos grosses contraintes.*

Vous êtes légalement obligé d'assurer la sécurité. Comment vous réglez ça avec les pouvoirs publics ?

*Donnant-donnant, c'est à dire qu'ils...on leur dit nous on est embêtés sans arrêt avec les taxes professionnelles, les impôts fonciers... alors ils nous envoient deux mecs en mobyettes qui tournent deux fois par jour, et leur contrat est rempli... (...) On a des coups comme ça, on s'arrange avec eux (les gitans)... Et puis si Charrier et Collomb, ils sont pas corrects avec nous... au mois de février 2007, il y aura 2-3 000 gitans ici. Et eux ils ne les bougeront pas d'une oreille. « On a le propriétaire avec nous, on a son accord ». Pas la peine de se faire des procès. Ça marche. Qu'est-ce que vous voulez faire d'autre ? Vous êtes tout seuls, vous êtes privés de toute aide. Eux pour les faire bouger de la place ils ont mis deux ans, nous en une semaine, c'était réglé. Et ils peuvent y retourner sur la place. Le 15 septembre ils y retournent. Mais c'est bien. C'est un produit difficile à manipuler, c'est de la nitroglycérine.*

Mr Comte, ancien propriétaire d'une partie de l'usine TASE.

## **Conclusion partielle de l'association**

Par une double approche, l'association Robins des villes a donc choisi de reconnaître le vaste sujet des délaissés urbains. Dans un premier temps par l'approche dynamique qui a consisté à investir des lieux, principalement dans le cadre de son activité événementielle de sensibilisation au Cadre de Ville (période de 1999 à 2003). Ainsi à différentes occasions, elle a pu activer le cadre d'une réflexion collective, comme par exemples :

- En Oct. 1999, dans le bâtiment des subsistances à Lyon 2° AR, lors des 2ème Rencontres du Cadre de Ville : Comment aller vers des villes conviviales ? L'édifice est vide sur trois niveaux ; l'opération consiste à le rendre accessible à plusieurs milliers de visiteurs du grand public. Un dispositif est adopté sur la base d'échafaudages métalliques et la mise en place de cette spatialité intrigante permet de dépasser l'ordre formel de la dimension patrimoniale du lieu (grenier militaire) et d'initier le visiteur à une nécessaire objectivation, car il entre alors dans le registre de l'interrogation.

- En 2002/2003, sur le Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL), dans sept communes de Lyon à Crémieu. Là le principe a été de développer une investigation discursive sur le thème du déplacement et de la mémoire. L'entité physique de la voie ferrée est utilisée avec l'appui du personnage d'Alice (emprunté à Lewis Carrol) afin de relier les deux notions et pour les engager dans une considération récursive : dans une direction ou dans une autre, passant d'un côté à l'autre du miroir, les habitants rencontrés confrontent leurs souvenirs à leurs désirs, éprouvent des souvenirs de leur futur.

- En Nov. 2003, à la friche RVI à Lyon 3° AR, lors des 3ème Rencontres du Cadre de Ville: Les sept « journées habitantes » préparées et vécues avec les habitants et riverains le long du CFEL seront restituées lors d'une manifestation gratuite et grand public sur 3 jours à la friche RVI (Renault Véhicule Industriel) dans le cadre des Rencontres du Cadre de Ville : Alice au pays des Villes. La dynamique créée par ces journées qui verra déambuler plus de 4500 visiteurs, contribuera à alimenter le processus d'installations d'artistes résidents des lieux par la suite.

Dans un deuxième temps (période de 2003 à aujourd'hui) par une approche d'accompagnement d'acteurs mobilisés et particulièrement volontaires pour coproduire ensemble des espaces de citoyennetés. Cette compétence associative enfin reconnue aujourd'hui est issu d'un savoir-faire (méthodes itératives et introspectives) lié aux différentes activités propres à notre objet associatif : Connaître, partager, transformer notre Cadre de Ville, qui se concrétise par trois principaux pôles d'actions : la sensibilisation, l'éducation et la concertation. Ce savoir-faire est donc empirique, alimenté par des dizaines de situations complexes où l'association a été sollicitée ou a été contrainte de s'inviter à la table des acteurs en présence.

Par conséquent, réapprendre de l'intérieur l'évolution des contextes, la mesure des implications diverses, les raisons profondes ou absurdes des propos sans cesse remis en débat, fait parti des rôles et des missions que l'association c'est donné en terme d'accompagnement de démarches citoyennes et participatives visant à investir des espaces délaissés (publics ou privés). Nous pouvons donc être un support technique « facilitateur » de démarches mais nous ne pouvons en aucun cas agir seul.



En ce moment même, les membres de l'association Robins des villes préparent pour fin octobre 2007, l'occupation et l'installation du site désaffecté de l'usine TASE traitée dans le document, dans le cadre de l'évènement fondateur de l'association : les Rencontres du Cadre de Ville. A partir de ce projet, l'on va de nouveau être en mesure, par nous même d'observer et de voir se construire le jeu des acteurs sur ce site à enjeux.

Parmi ceux-ci l'on retrouvera des acteurs toujours aussi névrosés, crispés sur leurs maigres butins, peu ou pas capable d'insinuer une nouvelle logique de dialogue en termes de co-conception.

Ces acteurs qui n'ont comme principal refuge que leurs propres convictions et intérêts particuliers, qu'ils sauront défendre, au besoin, envers même les groupes desquels ils s'étaient pourtant le plus sensiblement rapprochés.

- Le riverain, l'habitant, ou les victimes expiatoires de la raison collective dit aussi "intérêt collectif".

Tout comme aux temps médiévaux, il ne dispose que de quelques fourches pour se manifester vraiment « physiquement » dans la rue. Il est en vérité bien peu amène à saisir la complexité des processus d'aménagement.

Pour peu qu'il le soit, il ne dispose d'ailleurs que de bribes d'information pour construire une réflexion opposable, il est de fait exclu qu'il puisse élaborer des contre-propositions recevables, c'est à dire sous la forme absconse communément recevable.

Plus généralement, le citoyen est donc, par habitude, encore trop souvent déclaré ignorant et incompetent notoire, pourtant ceux qui l'en accusent en sont souvent les premiers responsables, démissionnaires sur le terrain dévasté de la démocratisation du savoir.

- Le technicien qui exécute avec foi et inspiration, ou plus fréquemment avec la désinvolture de celui qui se satisfait du devoir accompli. Il accepte bon gré mal gré son rôle de fusible et en conçoit une rancœur toute particulière, mêlée d'orgueil. Car c'est en dernier ressort de lui que dépend la réalisation ou non de tout projet. C'est bien lui qui est capable d'avorter ou de réaliser contre toute attente un projet ou un autre. Sa qualité de pivot est insuffisamment reconnue et trop souvent résumée à une fonction unique, au mépris de la transversalité ou même de l'interdisciplinarité que l'occurrence supposerait.

- Le politique qui manigance ferme pour faire valoir l'importance incontournable de son rôle (élu local, élu communautaire, élu régional,..) et ne souffre pas que lui soit contestée la moindre initiative.

Afin de parfaire ce sentiment, il n'hésite jamais à user de son pouvoir pour mettre en concurrence les initiatives, dans une logique de la compétitivité, au lieu de promouvoir la création de liens affinitaires.

Cela est pourtant son rôle initial, celui de favoriser la dynamique culturelle et sociale. Pour cela il lui faut simplement apprendre à se départir de sa propre influence sur les projets qui le sollicitent.

Aider à mettre en situation, ou simplement laisser se faire la situation dans laquelle des protagonistes acquièrent la capacité de s'autonomiser face à l'oppression sociale.

- Le propriétaire foncier ou immobilier, qui n'est parfois qu'un avec le politique. Toute considération faite, il ne raisonnera pas autrement que par balance entre bénéfice et moins-value de son bien à travers le processus de friche. Il lui est indispensable de rationaliser le comportement matériel et temporel de ce bien, qui n'existe en quelque sorte que par le référentiel valeur. Pour incidence, les aspects patrimoniaux et culturels, fondateurs de préceptes immatériels revêtent l'aspect de chimères inquiétantes ou

dangereuses tant qu'ils ne lui sont pas traduits en éléments quantifiables tangibles.

Nous ne révélerons rien en écrivant que les conditions de cette prise d'autonomie se traduisent par la disponibilité d'un continuum spatial conjuguée à celle d'un continuum temporel. Que cette opportunité n'existe plus dans la mégapole moderne que dans les parcelles d'anti-ville que secrète la cité elle-même en son sein (au grand dam de qui se berce d'exercer sur elle un quelconque contrôle !). Que c'est un bienfait tel que le vantent même épisodiquement, dans un accès de schizophrénie, des représentants de la collectivité lors de telle ou telle circonstance qui les aura vus briller collatéralement.

Mais nous n'en révélerons pas plus en relatant combien ces creusets sont convoités par l'autorité gouvernante, qui n'a de cesse de les soumettre, en vue de s'en réapproprier le bénéfice ou de les briser si cela échoue. La toute-puissance politique, voulue par le dogme de la république constitutionnelle est encore incapable d'accepter ce qui est autre dans la manière d'agir, de se comporter, de se projeter ; elle en a horreur car elle ne le comprend pas et ressent cela comme une menace, ce qui témoigne ni plus ni moins que d'un sentiment xénophobe.

Tout se rejoue à chaque épreuve d'occupation, sur chaque site délaissé, et pourtant jamais rien n'est identique, seules des analogies, des tendances, sont observables.

Il y a peu de constantes et donc peu de moyens pour normaliser la compréhension des phénomènes. à plus forte raison pour s'en saisir. du germe de la conflictualité à la joute ouverte.

Il manque surtout de curiosité, d'envies, d'ouverture politique de la part des décideurs, qu'ils soient représentants du secteur public ou membres de la société civile. La rigueur des règles qu'ils imposent dans toute coopération de leur part contraint fatalement l'imaginaire, l'improbable, et ruine toute possibilité de transfiguration des rapports individu/société, ou encore des mécanismes culture/politique tels qu'ils sont espérés dans la démarche initiale. Il faut accompagner les personnels dirigeants vers une nouvelle éducation à qui soit plus dialectique que pragmatique ; or c'est bien plus qu'une révolution dont il s'agit là !

La commande publique doit ainsi entendre la réponse que nous tentons de lui apporter par ce travail de recherche-action : le constat de son impuissance à renouveler les champs de sa compétence, entretenue par le culte minutieux de son autosatisfaction est à la source des désordres qui agitent le macrocosme de la France contemporaine. Il est de grande urgence d'activer les leviers permettant de libérer les énergies volontaires, et d'exploser les carcans qui briment la jeunesse créatrice de projets (pas obligatoirement marchands), mais néanmoins à forte valeur ajoutée. Il est encore possible aujourd'hui de ne pas systématiquement croire que toute opération d'urbanisme ou de construction (aussi modeste soit elle) doit obligatoirement être réalisé par des grands groupes immobiliers et financiers privés, ou bien alors que rien ne doit se réaliser en attendant, car des forces généreuses et créatrices sont là et partout à la fois, il suffit de tendre l'oreille pour les entendre et s'en saisir...

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages, travaux universitaires.

Accardo Alain. *Introduction à une sociologie critique. Lire Bourdieu*. Le Mascaret. 1998.

Ansart Pierre. *Sociologie de Proudhon*. Presses universitaires de France. 1967.

Arvon Henri. *L'autogestion*. Presses universitaires de France. 1980.

Augé Marc. *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Seuil. 1992.

Bajolet Emilie. *Fabriques du lieu, l'aventure sociale d'une friche en milieu urbain. Le cas de la Petite Ceinture de Paris*. DEA Anthropologie sociale et ethnologie. EHESS. 2002.

Bey Hakim. *TAZ. Zone Autonome Temporaire*. Editions l'éclat. 1991.

Roger Brunet. *Stratégies spatiales : comprendre et maîtriser l'espace*.

Buron Glen. *RV.I. D'une friche industrielle à l'expérimentation de formes du vivre ensemble alternatives*. Mémoire de Master 2 Pro. de Sociologie Appliquée au Développement Local (SADL), université Lyon 2, octobre 2005

Carre Laurence et Jeudy Henri-Pierre. *L'art social et l'espace public*. Pour le ministère de la Culture. Mission de la Recherche et de la Technologie. 2000.

Céfaï Daniel et Isaac Joseph (coordonné par). *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. Colloque de Cerisy. L'aube éditions. 2002.

Clastres Pierre. *La société contre l'Etat*. Les éditions de Minuit. 1974.

Clément Gilles. *Manifeste du Tiers-Paysage*. Editions Sujet/Objet. 2004.

Communauté urbaine de Lyon. *Voirie et délaissés urbains, une reconquête au quotidien*. Département développement urbain. Mission écologie. Direction de la voirie. Mars 1995.

Croquet Elodie, Mathilde Duchaussoy, Adeline Gonin, Jérémie Martinez, Annie Panico. *Substances et RVI : deux friches qui interrogent la place de l'Art dans la Cité*. Master 2 Pro. SADL. Université Lyon2. Janvier 2005. Page 13.

Dubet François. *Sociologie de l'expérience*. 1994

F.A.L.P.I.L. (fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement). *Autour des squats. L'innocente construction d'une pauvreté coupable*. Pour le compte de la direction des affaires sociales. Ministère de la Solidarité et de l'Emploi. Décembre 2000.

Fijalkow Yankel. *Sociologie de la ville*. La découverte. 2004.

Guillier Johanna. *Friches industrielles : des lieux culturels entre innovation et institutionnalisation*. Mémoire de DESS Management culturel en Europe. Université Paris 8. 1996-1997.

Kellenberger Sonja. *Pratiques artistiques et formes de la mobilisation politique dans la ville*.

*Une approche sociologique de quatre collectifs d'artistes-activistes à Paris et à Londres.* Thèse de doctorat de sociologie. Université Paris X. Décembre 2004.

Lextrait Fabrice, avec le concours de Marie Van Hamme et Gwenaëlle Groussard. *Une nouvelle époque du développement culturel.* Rapport à Michel Duffour. Secrétariat d'état au Patrimoine et à la décentralisation culturelle. Volumes 1 et 2. Mai 2001.

Métral Jean (coordonné par). *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen.* L'aube éditions. 2000.  
Pelletier Jean. *Connaître son arrondissement. Le troisième, de la Guillotière à la Part-Dieu, de Montchat à Monplaisir.* Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire. 2000.

Raffin Fabrice. *Les ritournelles de la culture. De la critique sociale à la participation citoyenne. Entre mobilités et ancrages urbains.* Thèse de doctorat de sociologie et sciences humaines. Université de Perpignan. Octobre 2002.

Robins des Villes (association). *La friche industrielle occupée dans l'agglomération lyonnaise depuis 1973, essai de cartographie.* Programme interministériel « culture, ville et dynamiques sociales ». Septembre 2002.

Rouleau-Berger Laurence. *La ville intervalle. Jeunes entre centre et banlieue.* Réponses sociologiques. Méridiens Klicksieck. 1993.

Tonnelat Stéphane. *Interstices urbains. Paris-New-York. Entre contrôles et mobilités, quatre espaces résiduels de l'aménagement.* Thèse en co-tutelle pour obtenir le grade de docteur en urbanisme et aménagement (Paris XII) et en psychologie environnementale (CUNY). Juin 2003.

Weber Florence et Beaud Stephane. *Guide de l'enquête de terrain.* La Découverte. 2002.

## **Articles, brochures, revues.**

Bazin H. *Questions fréquentes sur la recherche-action.* 2003. Document électronique. [www.recherche-action.fr/LinkedDocuments/faq.htm](http://www.recherche-action.fr/LinkedDocuments/faq.htm).

Boucher Manuel. *A propos de Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France.* Publié sur [www.libertysecurity.org/article125.html](http://www.libertysecurity.org/article125.html).

Bourdieu Pierre. *Culture et politique.* Exposé fait à l'université de Grenoble, le 29 avril 1980. Dans Questions de sociologie. Les éditions de Minuit. 1984.

Castoriadis Cornélius. *Autogestion et Hiérarchie.* Extrait de *Le contenu du socialisme*, éditions 10/18. Editions grain de sable.

Castoriadis Cornélius. *Qu'est-ce que l'autonomie en politique ?* Propos recueillis par Robert Redeker, au cours d'une rencontre organisée à Toulouse conjointement par la librairie Ombres Blanches, le Théâtre Daniel-Sorano et le GREP Midi-Pyrénées, le 22 mars 1997. Une version plus complète a été publiée dans *Parcours*, les cahiers du GREP Midi-Pyrénées, nos 15-16, septembre 1997.

Collin Michèle. *Nouvelles urbanités des friches de l'époque industrielle.* Multitudes. Septembre 2001.

Fèvre Anne-Marie. *Squats d'artistes : l'autogestion en questions.* Libération. 13 Septembre 2005.

Goyet Georges. *La maîtrise d'usage : « démocratie de conception » et reconnaissance des*

*capabilités citoyennes*. Article paru dans la revue « Cosmopolitiques » N°7 septembre 2004  
« Aimons la ville ! ».

Ion Jacques. *Association Loi 1901. Un engagement en mutation*. Publication sur [www.caes.cnrs.fr](http://www.caes.cnrs.fr)

Jouve Bernard. *Le réseau de villes comme territoires de la régulation : la métropole lyonnaise*. Dans *Métropoles ingouvernables*, pages 153 à 175. Editions scientifiques et médicales Elsevier SAS. 2002.

Kaimakis Constant. *Culture et politiques de la ville*. Journées d'études ARPES « Ville, pratiques et emplois culturels ». Université Paul Valéry - Montpellier III. 14 et 15 Mars 1997.

Paris Romain. *La valeur des délaissés*. Article téléchargeable sur son site personnel : <http://romain-paris.chez-alice.fr/artpub3.html>

Petitjean Olivier. Entretien de Marc Hatzfeld. *Comprendre la ville à partir de ses interstices*. mardi 10 mai 2005. ([http://ecorev.org/article.php3?id\\_article=401](http://ecorev.org/article.php3?id_article=401)).

Raffin Fabrice. *Vers une nouvelle époque de l'art ?* Revue Arco Noticias n°25. Madrid. Automne 2002.

Raffin Fabrice. *Au temps des hybrides culturels. Les fabriques de culture*. 1998.

Réfractions. *Démocratie, la volonté du peuple ?* Recherches et expressions anarchistes. Numéro 12. Printemps 2004.

Rouilleau-Berger Laurence. *Villes en friches : précarités, socialisation, compétences*. Multitudes. Septembre 1995.

Rouot Claude. *Arts, productions artistiques et cohésion sociale*. Fiche de travail interministériel. Mai 2005.

Tonnelat Stéphane, Michèle Jolé et William Kornblum. *Vers une ethnographie coopérative : trouver sa place dans « la ville en train de se faire »*.. A paraître dans un livre d'hommage à Isaac Joseph.

## **Film documentaire**

Chavas Stéphane. *Friche History*. 11 épisodes. Cité-Télévision. Novembre 2002-juillet 2004.

## **A propos du Carré de Soie**

Association des anciens travailleurs Rhône-Poulenc-Textiles et des habitants du quartier de la Côte. *La viscosse à Vaulx-en-Velin / 1924-1980, racontée par les anciens travailleurs de la Tase et les habitants du quartier*, éditions Bellier, 1999.

Beaufils E. *Diagnostic des services de proximité sur le Carré de Soie : rapport de stage*, Université Lyon 3, juin 2004.

Faye Grégory. *L'échelle de l'action culturelle. Quelle échelle pour l'action culturelle au Carré de Soie ?* VA AGU, promotion 51, ENTPE, juin 2006.

Gachet C. et Sabaterie G. *Carré de Soie : croisements de regards : table ronde de synthèse*, pour l'agence d'urbanisme de Lyon, janvier 2005.

Grossiord M. *L'intégration du patrimoine dans le projet du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin*, Université de Bourgogne, juin 2004.

Lepretre G. *Mission Carré de Soie : concertation sur la première phase de réalisation du Carré de Soie : phase du dialogue et des propositions : restitution et analyse qualitative des réunions publiques et des ateliers*, pour la Communauté Urbaine de Lyon, 2004.

Mission d'expertise de l'INTA sur le pôle de loisirs de l'agglomération lyonnaise. *Le Carré de Soie, un projet pour le développement du Val de Rhône dans l'Est lyonnais*, 12-17 mai 2002.

Olgati J. (coordonné par). *Le chemin de fer de l'Est Lyonnais : étude de développement urbain, Identification des principaux enjeux d'urbanisme de sept quartiers traversés*, pour l'agence d'urbanisme de Lyon, 1999.

Prange E. *Friche industrielle de l'usine Tase et patrimoine urbain à Vaulx-en-Velin*, Ecole d'architecture de Vaulx-en-Velin, N° 1147, 2001.

Rossignol Katy. *Le Carré de Soie : inscription d'un projet urbain dans la problématique territoriale de l'Est lyonnais. Application et jeux d'acteurs..* Mémoire de Sociologie Appliquée au Développement Local, université Lyon 2, septembre 2005.

Roussel O. *Visite du territoire du SEPAL : 02 novembre 2004 : compte-rendu, annexes*, pour l'agence d'urbanisme de Lyon, novembre 2004.

Voisin B. *Cadrage urbain et social, secteur Est, éléments de diagnostics*, pour l'agence d'urbanisme de Lyon, octobre 1995.

# ANNEXES